

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 22 AVRIL 2013

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 12.4.2013, comportant 77 objets et de deux ordres du jour complémentaires comportant 1 objet chacun.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 42 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,
Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE Échevins
M. Marc BARVAIS, Président du CPAS
M. DI RUPO, M. DUPONT, M. DEPLUS, M. MILLER, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, ~~Mme MOUCHERON~~, Mme NAHIME, M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, ~~Mme BRICHAUX~~, Mme JOB, Mme BOUROUBA, M. TONDREAU, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, ~~Mme WUILBAUT-VAN HOORDE~~, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Secrétaire communale adjointe faisant fonction.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, mes chers collègues, je vous propose de débiter nos travaux. Tout d'abord en voulant excuser l'absence de Mme Savine MOUCHERON et en signalant le retard des Conseillères Danièle BRICHAUX et Collette WUILBAUT. Comme de coutume, le projet de PV de la séance du Conseil du 25 mars dernier est sur la table et ce projet sera réputé "approuvé" si aucune remarque n'est formulée d'ici la fin de cette séance. Une information pratique relative à la date de notre prochain conseil, celui-ci se tiendra le lundi 13 mai prochain, et quelques points qui viennent bousculer un petit peu notre ordre du jour, tout d'abord vous signaler qu'il y a un point inscrit à l'ordre du jour complémentaire par la majorité au huis clos, en l'occurrence un 77^e objet bis par urgence relatif à l'acquisition pour cause d'utilité publique d'un immeuble sis rue de l'Athénée n° 11 à Mons. Egalement vous indiquer qu'il y a un point relatif à une motion visant à demander au Gouvernement Fédéral d'intervenir à hauteur de 90 % dans les revenus d'insertion, point inscrit à la demande de Mme la Conseillère Charlotte DE JAER et du groupe Ecolo. Ce point sera évoqué en fin de séance publique dans le cadre des questions et interpellations. Et puis toute une série de points qui étaient inscrits notamment sous réserve et qui sont remis, je pense notamment au 3^e objet, mais également au point 11, 12, 14, 27, 28, 34, 43, 44, 46, 47, 48, 49 et également au huis clos le point 77. Par ailleurs, nous avons des questions et interpellations. Une question de Mme la Conseillère Charlotte DE JAER concernant une concertation relative au nouveau règlement

d'ordre intérieur du Conseil. C'est votre serviteur qui y répondra. Et également une série d'interpellation. Une interpellation de Mme la Conseillère MARNEFFE concernant l'utilisation d'herbicides dans les espaces publics montois. Il sera répondu par Mme l'Echevine Mélanie OUALI. Une interpellation de M. le Conseiller Christophe DUBOIS concernant la lutte contre les violences homophobes, il sera répondu par M. BARVAIS et moi-même. Une interpellation de M. le Conseiller Guillaume HAMBYE concernant le trafic dans la rue Vincent Van Gogh à laquelle je répondrai. Une interpellation, toujours de M. HAMBYE, concernant l'absence de trottoirs sur une partie de la rue Vilaine à Mons à laquelle il sera répondu par Mme l'Echevine OUALI. Une Interpellation de M. HAMBYE concernant la diminution des taux d'intérêt à 10 ans à laquelle il sera répondu par M. l'Echevin des Finances Georges-Louis BOUCHEZ. Et une interpellation également de M. le Conseiller John BEUGNIES, concernant la situation de l'asbl Le Coron Village du Monde, à laquelle il sera répondu par M. l'Echevin SAKAS. A noter que les interpellations qui ont été déposées par Mme la Conseillère Savine MOUCHERON relatives à la politique de communication en matière de travaux et à la réaffectation des anciens hôtels de ville sont reportées à la demande de Mme MOUCHERON. Mme DE JAER.

Madame Charlotte DE JAER, Conseillère : Oui, je m'étonne un peu parce qu'on avait reçu par rapport à ma proposition de rajouter un point à l'ordre du jour sur la motion, on avait reçu un ordre du jour complémentaire qui la mettait en point 14 bis et donc je ne comprends pas pourquoi ça passe au niveau des interpellations parce que c'est un point à l'ordre du jour, qu'il y a un vote. C'était juste pour avoir une explication.

Monsieur Nicolas Martin, Bourgmestre ff : Donc, ce sera évoqué avant les interpellations et questions en fin d'ordre du jour. Ça va? Alors, je vous propose d'entamer notre ordre du jour traditionnel en commençant par le point 1, vous m'arrêtez si vous avez des difficultés sur les différents points.

1^{er} objet : POLICE-CIRCULATION

a) Abrogation de deux emplacements PMR, rue du Trouillon Voûté à Mons. GEP 6002/369

ADOPTE à l'unanimité - 1^{ère} annexe

b) Réglementation de la circulation, rue des Canadiens à Hyon GEP 6002/HY/10

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

c) Réglementation du stationnement – rue de la Croix-Rouge à Mons. GEP 6002/95

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

d) Création d'un emplacement PMR – rue Commandant Lemaire à Cuesmes.GEP
6002/CU/51

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

2^o objet : Intercommunale IDEA – Assemblée générale du 25 avril 2013 – Ordre du jour –
Approbation des points 1 à 4. Gestion f. IDEA

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. DUBOIS et M. BEUGNIES. M. DUBOIS.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Pas particulièrement des difficultés sur ce point, en particulier, on vient d'apprendre que notre Président de CPAS va prendre la tête du Conseil d'Administration de l'IDEA et on le félicite de ce nouveau poste mais en même temps on est interpellé par le nombre de cumuls au sein du Collège, pas particulièrement pour le cas de M. BARVAIS, on peut prédire qu'il fera ça avec brio mais quand on commence à compter le nombre de cumuls qu'il y a au sein du Collège, Mme KAPOMPOLE est également députée wallonne communautaire, Mme HOUDART également, M. le Bourgmestre qui préside une grande intercommunale aussi, on est inquiet de l'augmentation petit à petit des cumuls au sein du Collège et on ne parle pas des activités privées mais uniquement des mandats publics. Donc on voulait vous faire part de cette inquiétude.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok. Merci. M. BEUGNIES.

M. Christophe BEUGNIES, Conseiller : Merci, M. le Président. Juste pour vous signaler que l'on va s'abstenir pour ce point parce qu'on estime que l'on n'a pas à se prononcer pour ou contre un ordre du jour puisqu'on n'est pas représentés dans l'intercommunale. Donc ce sera pareil pour le point 4. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok, merci. Bien. Effectivement, M. DUBOIS, pour répondre à votre question ou à votre remarque. Premier élément, le point qui est inscrit à l'ordre du jour porte sur l'approbation de l'AG. Effectivement, il y a le renouvellement des instances qui est prévu. Je voudrais simplement indiquer que par définition les intercommunales appellent des mandataires communaux, membres du Collège et du Conseil à siéger dans leurs instances puisque ce sont des intercommunales, par essence, ce sont des mandataires communaux qui y siègent et qu'il est évidemment essentiel pour la Ville, en tant qu'actionnaire, de pouvoir compter dans certaines intercommunales sur des mandataires qui défendent strictement ses intérêts et notamment ses intérêts financiers dans ses structures mais

pas seulement et que donc il n'y a pas d'exclusive négative bien entendu à l'égard des membres du Collège qui peuvent tout à fait y siéger, comme cela se fait d'ailleurs dans l'ensemble des communes de ce pays. Voilà. Est-ce qu'il y a des remarques complémentaires sur ce point? Est-ce que le point, en tant que tel, est approuvé? A part la remarque, bien entendu, qui a été émise par M. BEUGNIES?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

41 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. BARVAIS, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE, M. DUPONT, M. DEPLUS, M. MILLER, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, Mme NAHIME, M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme JOB, Mme BOUROUBA, M. TONDREAU, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE - 5^{ème} annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous propose d'avancer.

3^o objet : SCI Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage – Assemblée générale du 23.4.2013 – Ordre du jour - Approbation des points 1 à 3. Gestion f. CHUPM/CDLDPQ/LG

REMIS

4^o objet : Intercommunale HYGEE – Assemblée générale du 26.4.2013 – Ordre du jour – Approbation des points 1 à 3. Gestion f. HYGEE

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Même remarque de la part de M. BEUGNIES, indépendamment de cela, même vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

41 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. BARVAIS, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE, M. DUPONT, M. DEPLUS, M. MILLER, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, Mme NAHIME, M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme JOB, Mme BOUROUBA, M. TONDREAU, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE - 6^{ème} annexe

5^e objet : ASBL MONS-METROPOLE. Compte de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/C/2010/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

6^e objet : ASBL MONS-METROPOLE – Budget de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/PQ/B2011/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

7^e objet ASBL MAISON DES ATELIERS. Compte et bilan de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/C2010/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

8^e objet : ASBL MAISON DES ATELIERS. Budget de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/B2011/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

Entrée de Mme BRICHAUX = 43 présents

9^e objet : FONDATION MONS-2015. Compte et bilan de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/C2010/Mons2015

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Notre remarque ne porte pas tellement sur le bilan lui-même mais plutôt sur le fait de recevoir le bilan de l'exercice 2010 seulement maintenant. Là où on peut le comprendre, pour des petites asbl, comme la Maison des Ateliers, pour la Fondation Mons 2015, ça nous paraît quand même un peu problématique, non seulement parce qu'il y a du personnel en suffisance à notre idée pour pouvoir faire parvenir les bilans plus vite, mais aussi parce que le fait de recevoir le bilan si tard nous empêche de faire un monitoring important de cette fondation d'ici 2015 et que là on est trois ans plus tard, qu'on a un bilan que l'on peut approuver mais qu'on aurait pu rediriger si on l'avait reçu juste après dans le but de faire vraiment de Mons 2015 un événement dans lequel chacun participe et pour se faire on s'abstiendra sur ce point.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Abstention Ecolo. Un élément de réponse tout de même pour vous dire qu'effectivement, d'une manière générale, l'approbation des comptes des structures extérieures et notamment des asbl qui sont présentées au Conseil, présentent généralement ce type de difficultés, raison pour laquelle un agent a été détaché spécifiquement au sein Service des Finances pour traiter ces questions et faire en sorte que

l'on puisse résorber notre retard qui est aussi en partie dû à notre fonctionnement interne et pas nécessairement uniquement aux structures elles-mêmes. Il y a donc une abstention Ecolo. Du côté des autres groupes, il n'y a pas de difficultés?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. BARVAIS, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE, M. DUPONT, M. DEPLUS, M. MILLER, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, Mme NAHIME, M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, M. BEUGNIES, M. MARTIN

3 ABSTENTIONS : M. DUBOIS, Mme DE JAER, Mme MARNEFFE,

ADOPTE - 11^{ème} annexe

10^o objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand place et Patrimoine – Église Saint Nicolas – Marché complémentaire pour la mission du Coordinateur de sécurité et de santé - Approbation du mode de passation et des conditions du marché.MP E/2008/CONV/790.302

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

11^o objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand place et Patrimoine – Le Mont de Piété – Marché de conception et réalisation– Approbation de l'Avenant n°1. MP Extérieur-C&R **SOUS RESERVE**

REMIS

12^o objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand place et Patrimoine – Le Mont de Piété - Extension du Mont de Piété – Marché complémentaire de conception et réalisation – Approbation du mode de passation et des conditions du marché.MP E/CONV/MDP-Extérieur-C&R **SOUS RESERVE**

REMIS

13^o objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand place et Patrimoine – Les minières de Spiennes – Marché de travaux de construction du pavillon et aménagement de ses abords directs –Approbation de l'avenant 3.MP E/CONV/778.105.VD **SOUS RESERVE**

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Le point est plus général que sur ce point précis, c'est dans le fait des nombres d'avenants qu'on est amené à voter au Conseil Communal et surtout du retard que cela entraîne dans les travaux. Je ne sais pas si vous l'avez vu – en tout cas, je sais qu'il y a un échevin qui l'a vu – Marseille, qui est capitale culturelle actuellement, a une

partie de ses musées qui sont fermés. Et donc, nous, on s'inquiète un peu que ce soit le cas que les minières de Spiennes ne soient pas prêtes à temps et que finalement on se retrouve en 2015 à force d'avenants, de travaux supplémentaires, avec des infrastructures qui ne soient pas prêtes.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Une question. On a noté que € 4.400 pour l'abatage de trois arbres gênants, soit près de € 1.500 l'arbre. Alors, on a fait des recherches et on a constaté que les prix variaient évidemment en fonction de la hauteur de l'arbre et de la proximité des bâtiments et les prix se situent entre 400 et € 800, mais € 1.500 l'arbre on n'a pas trouvé, sauf pour l'abatage d'un arbre à proximité d'un château dans la région parisienne et cet arbre menaçait le château. Donc, la question est : pouvez-vous m'expliquer pourquoi ce prix est si élevé? Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, pas d'autres interventions? Alors, quelques éléments de réponse. Simplement, par rapport à la question des avenants pour répondre à Mme DE JAER, vous rappeler que des avenants ne constituent pas une procédure anormale dans une procédure de chantier, tout qui s'exerce à une construction, que ce soit à titre privé ou à titre d'exercice de fonction collective, sait combien des projets sont évolutifs dans leur réalisation et à combien il est difficile de prévoir tout dans le moindre détail au stade de l'avant-projet ou du projet, et donc naturellement à un moment donné dans le cadre de la discussion qui intervient dans l'auteur de projet, il est normal, naturel que l'on puisse faire évoluer un dossier dans sa mise en œuvre, soit sur base d'améliorations qui doivent être apportées, soit sur base de difficultés techniques qui n'ont pas pu être anticipées et qui sont constatées par les contrôleurs de chantiers ou par les maîtres d'ouvrages conjointement avec l'auteur de projet et donc tout cela fait partie d'une procédure normale. Ici, dans le cas présent, pour ce qui concerne le dossier de Spiennes, c'est un dossier qui a connu quelques difficultés sur le plan de la stabilité des terres. Par définition, nous n'aurions pas pu en avoir connaissance préalablement à la mise en œuvre de ses premiers travaux. Ces difficultés sont surmontées à présent et donc tout est mis en œuvre par l'ensemble des services communaux pour que ces travaux soient réalisés dans les meilleurs délais, bien entendu, puisque nous partageons votre objectif de pouvoir ouvrir ces sites le plus vite possible. Quant au coût des différentes opérations qui sont menées, la réponse est toute simple, il y a des consultations qui sont faites dans le cadre des marchés, il y a des remises de prix qui sont effectuées, d'une manière générale, nous prenons les offres moins-disante. Il peut sembler parfois que certains montants sont plus ou moins importants. Voilà, cela dépend des circonstances mais nous

veillons, Monsieur BEUGNIES, bien entendu à faire en sorte qu'il y ait toujours les meilleurs tarifs possibles appliqués au niveau de la Ville et si vous avez des fournisseurs qui vous semblent meilleurs marchés potentiellement clients de la Ville, n'hésitez pas à faire connaître leurs coordonnées aux Services des Marchés Publics, nous les consulterons avec plaisir! Voilà! Est-ce qu'il y a des difficultés sur le fond? Non? Donc c'est un vote unanime.

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

14^e objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le Quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Réaménagement des voiries – Travaux – Rue de la Trouille et du Grand Trou Oudart – Approbation des conditions de sélection qualitative, du mode de passation du marché et des conditions du marché.MP E/CONV/VOIRIES/P3-Tx-Trouille et Gd Trou Oudart. **SOUS RESERVE**

REMIS

15^e objet : **ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES.**

Ouverture de classes maternelles dites « d'été » au 4.3.2013.8^e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité - 14^{ème} annexe

16^e objet : Taxes et redevances sur l'occupation du domaine public. Occupation occasionnelle du domaine public dans un but commercial. Redevance. Gestion f. 040/366-48/01

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci, M. le Président. Nous ne comprenons pas pourquoi on augmente de 42 % une taxe qui concerne les ambulants mobiles. Nous sommes en pleine crise et on constate tous les jours, avec les nombreuses faillites, que les indépendants ont d'énormes difficultés pour s'en sortir et la réponse de la Ville est de taxer plus! On continue à faire payer la crise aux indépendants et aux travailleurs et en même temps on fait des cadeaux fiscaux aux multinationales! On aide les plus forts et on achève les plus fragiles! C'est déplorable! Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Nous, c'est un peu la même réflexion qu'on avait déjà faite lors du budget sur les taxes et qu'on trouve que les taxes peuvent servir à réorienter notre économie et que là on a une taxe unilatérale qui est la même pour tous, peu importe ce qu'ils vendent et qu'on trouve qu'il serait utile que le Service Finances se penche sur les aspects légaux pour permettre justement d'avoir des taxes différenciées qui nous permettent de vraiment réorienter l'économie montoise vers une consommation plus durable et on s'abstiendra sur ce point. Merci

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. Georges-Louis BOUCHEZ répond pour le Collège.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Ne vous absteniez pas trop tôt, vous aurez peut-être un élément dans la réponse qui vous fera changer d'avis! M. BEUGNIES, pour répondre à votre question, en fait, cette mesure est proposée par le Service de la Gestion Economique de la Ville sur la base des résultats de ces différents ambulants qui... cette taxe, en fait, ne porte que sur des événements exceptionnels, comme par exemple la Ducasse, qui sont quand même des moments à forte rentabilité, je dirai. Par ailleurs, vous l'avez dit vous-même, nous taxons des ambulants puisqu'il y a quand même un intérêt de vouloir favoriser le commerce local, mais je peux vous dire que, a priori, cette taxe n'avait pas été augmentée depuis 2008, donc il n'était quand même pas non plus totalement déraisonnable de procéder à un ajustement puisque aucune indexation n'avait été faite tout au long de ces années, alors qu'on peut quand même dire que l'activité du Doudou reste toujours une activité rentable. Mme DE JAER, par rapport à votre question, là, également, même chose, ces vendeurs ambulants ne peuvent pas vendre n'importe quoi. Ça passe par le Service Economique de la Ville qui doit déterminer les produits s'ils sont acceptables ou non, donc ces critères effectivement peuvent intervenir, mais c'est dans la sélection que le Service Economique fait, que ces critères peuvent intervenir et n'interviennent pas dans le règlement-taxes établi par le Service de la Gestion Financière. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, au niveau du vote... M. BEUGNIES, vous souhaitez reprendre la parole? Non.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. BARVAIS, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE, M. DUPONT, M. DEPLUS, M. MILLER, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, Mme NAHIME, M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, M. ANTONINI, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, M. MARTIN

2 NON : M. JOOS, M. BEUGNIES,

3 ABSTENTIONS : M. DUBOIS, Mme DE JAER, Mme MARNEFFE,

ADOPTE - 15^{ème} annexe

17^e objet : SA LUMIERE – Compte et bilan de l'exercice 2010 (clôturés au 31.8.2010).
Approbation. Gestion f. C/PQ/C2010

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, nous devons donc approuver les comptes et bilans de l'exercice 2010. C'est un dossier qui revient à la surface régulièrement. On a toujours trouvé que le dossier de la Société Lumière comportait de fortes zones d'ombres. En effet, quand on regarde les dettes que la Société Lumière a vis-à-vis de la Ville de Mons, des dettes à longs termes, à un an au plus, on s'aperçoit qu'elle doit à peu près, sous réserve d'erreur ou omission, € 2.118.886 et ce, pour les exercices 2005-2006-2007-2008-2009 et 2010. Alors, on est très loin de la république des lumières, ici, très loin de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme puisqu'on voit quelqu'un, une société anonyme qui doit € 2.118.000 à notre chère bonne Ville de Mons! Et on se pose la question "mais vous? Ou tout citoyen, s'il devait 100 ou € 200 de taxes immondices, poubellesou égout, est-ce qu'il n'aurait pas l'huissier à sa charge et n'est-on pas en présence depuis quelques années d'un véritable privilège de facto suivant que vous serez puissant ou misérable, on vous envoie le huissier ou à la Bastille et suivant que vous êtes important vous avez une immunité de facto! Et donc, ce dossier montre à quel point quelques fois notre pays, notre ville se rapproche plus de la Féodalité, du Moyen-âge que d'un état de droit. Je crois savoir que notre cher Echevin des Finances retraité, Bernard BEUGNIES, s'était attelé, mais à vous dire € 2.118.886, je sais, j'ai lu dans le journal Le Soir que le Budget de la Ville de Mons est en équilibre! Vous avez tous lu que nous sommes en équilibre! Et donc il n'y a pas de déficit! Voilà, le communiqué qui a été envoyé le 26 mars. Donc, nous avons un budget en équilibre! Alors, quand je lis ça et que je sors du Conseil Communal, quelques fois je me dis qu'on est plus forts que la Corée du Nord en matière de propagande à la Ville de Mons! En équilibre! Et vous lisez ça dans la presse! Alors qu'il y a € 4.000.000 de déficit! Alors sans doute € 2.118.000, une petite dette! Une petite créance! On n'en tient pas compte! En tout cas, nous, nous ne pouvons pas approuver l'existence de cette petite créance de la Ville de Mons pour un petit montant de € 2.118.000 et c'est pour ça que nous allons voter "non" pour ce point. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions de la part de nos honorables membres? Non? C'est M. Georges-Louis BOUCHEZ, compte tenu de l'aspect financier du point, qui répondra au nom du Collège.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci, M. HAMBYE pour votre question. J'ai apprécié le commentaire sur la Corée du Nord et la propagande mais c'est simplement une réalité, le budget est effectivement en équilibre et ce n'est pas moi qui ai écrit l'article que vous avez brandi mais je vois que vous avez de saines lectures et je vous en félicite.

Néanmoins, pour répondre sur le point, sachez que ce n'est pas la seule institution qui doit de

l'argent à la Ville de Mons, dans tous les cas, c'est ce qui se fait, par exemple, pour Imagix avec grand succès, nous avons des plans d'apurement qui permettent de régulariser des situations, ça prend du temps, effectivement, mais il est préférable d'agir de la sorte et de recouvrer les montants, plutôt que d'essayer d'aller vers des voies qui aboutissent à l'échec. Par ailleurs, puisque vous avez fait allusion aux méthodes qui permettent de recouvrir les montants auprès des citoyens, je peux également vous dire que cette méthode est privilégiée sans cesse et que des plans d'apurement sont proposés à bon nombre de nos concitoyens pour leur permettre de payer leurs taxes et d'ailleurs cette action de la Ville de Mons est extrêmement importante compte tenu de la situation actuelle et nous voyons effectivement que de plus en plus de plans sont demandés parfois pour de très petits montants et à chaque fois le Service de la Gestion Financière fait le maximum pour que ces plans soient tenables pour les citoyens et permettent également à la Ville de recouvrir les montants qui lui sont dus. C'est la même chose pour les structures, dans d'autres mesures, bien sûr, mais aucune créance n'est abandonnée par la Ville de Mons.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE, vous voulez reprendre la parole?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, mais très sincèrement, on ne demande pas aux hommes politiques de dire la vérité! Ça c'est le contraire d'un homme politique, mais au moins de dire la réalité! Et sincèrement, quand je vois qu'on dit qu'on est en équilibre, alors qu'il y a un déficit, réellement, je reste pantois! Quand j'ai lu cet article, en sortant du Conseil Communal, et qu'on a un déficit de € 3.000.000, jeme dis que vous êtes comme François HOLLANDE, vous promettez la lune mais après vous avez le désintérêt et la désillusion! Désolé de vous le dire mais c'est comme ça que les gens sont dégoûtés, c'est du populisme et de la démagogie, dire qu'on est en équilibre alors qu'on a un déficit de € 3.000.000, pour moi, ça me stupéfie! Voilà!

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre empêché : J'interviens rarement mais, M. le Conseiller, vous dépassez un certain nombre de limites, vous êtes un homme politique et vous dites : "on ne demande pas à un homme politique de dire la vérité"! Que vous ne vouliez pas dire la vérité, c'est votre affaire, mais nous, on a envie de dire la vérité et de continuer dans cette voie! Et cessez de salir tout le monde parce que vous voulez avoir des arguments! Vous vous exprimez d'une manière qui est insupportable pour les représentants élus que sont les membres de ce Conseil Communal quel que soit le parti politique, qu'est-ce que c'est que ça pour des propos de votre part?!

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pour ce qui me concerne, je voudrais également revenir sur vos propos, M. HAMBYE, en l'occurrence, ici, la réponse qui vous est apportée

par le Collège reflète strictement la vérité. Nous avons eu un long débat budgétaire, nous avons eu l'occasion de débattre de toutes les techniques qui ont été utilisées dans le cadre du budget, vous savez très bien ce qu'il en est en la matière. Il y a un budget qui était équilibré par le biais de prélèvement sur les réserves. Tous les membres de ce Conseil le savent, la communication a été très clairement assurée par le Collège dans ce sens, y compris dans les médias, ce que toutes les villes n'ont pas fait, par ailleurs – je pourrais vous citer des exemples. Et donc je trouve également que vos propos en la matière sont plutôt déplacés, mais enfin ils n'engagent que vous. Bien! Ceci étant dit, sur le vote du point, le point 17, M.

BOUCHEZ, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Juste un mot, M. HAMBYE, de toute manière, ne vous inquiétez pas, notre budget a été envoyé à la Tutelle et si jamais nous n'avons pas dit la vérité, ne vous inquiétez pas, la Tutelle nous le soulignera certainement, mais nous sommes très confiants par rapport à ça et si vous souhaitez avoir des explications complémentaires sur le budget, je suis disponible, vous pouvez venir à n'importe quel moment. Je vous rappelle d'ailleurs que nous avons des provisions en boni global de € 21.000.000, toujours ce qui prouve une bonne gestion de cette Majorité depuis les 12 dernières années.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, pour clôturer l'incident, sur le vote du point, est-ce qu'il y a des abstentions? Ecolo. Des votes négatifs? CDH. Le reste des groupes votent favorablement? Ok!

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. BARVAIS, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE, M. DUPONT, M. DEPLUS, M. MILLER, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme JUDE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, M. BEUGNIES, M. MARTIN

2 NON : M. HAMBYE, M. ANDRE,

3 ABSTENTIONS : M. DUBOIS, Mme DE JAER, Mme MARNEFFE,

ADOPTE - 16^{ème} annexe

18^e objet : ASBL CASTOR CLUB DE MONS. Compte et bilan de l'exercice 2010.
Approbation. Gestion f. C/C2010

ADOPTE à l'unanimité - 17^{ème} annexe

19° objet : ASBL CASTOR CLUB DE MONS. Budget de l'exercice 2011. Approbation.
Gestion f. C/B2011

ADOPTE à l'unanimité - 18^{ème} annexe

20° objet : ASBL SAINT-GEORGES. Contrat de gestion – durée 3 ans – conformément au décret du 26.4.2012. Approbation. Gestion f. ct gestion/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 19^{ème} annexe

21° objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca (12^{ème} série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 20^{ème} annexe

22° objet : IDEA. Pertuis du Trouillon. Convention d'acquisition en sous-sol et en pleine propriété avec constitution de servitude. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 21^{ème} annexe

23° objet : IDEA. Travaux d'assainissement à Havré. Conventions d'acquisition en sous-sol et en pleine propriété avec constitution de servitude. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 22^{ème} annexe

24° objet : Réhabilitation d'une maison unifamiliale au 194 rue Ferrer à Cuesmes.
Approbation de l'avant-projet. MP E/2011/RF/PC/194 Ferrer/ER

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : J'ai simplement une question sur la destination de cette maison.

M. Marc DARVILLE, Conseiller : Elle sera dès les travaux finis, remise en location.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Et c'est une location qui passe par...? Désolé parce que je n'ai pas pu être à la Commission... c'est l' AIS ou c'est quoi?

M. Marc DARVILLE, Conseiller : Donc, il y a deux types de logements, il y a les logements moyens qui sont attribués par la Régie Foncière et puis il y a les logements sociaux qui sont attribués par l' AIS. Cette maison sera dans le giron de l' AIS puisque ce sera un logement social.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Merci beaucoup.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Pas de difficultés sur le vote du point, j'imagine.

ADOPTE à l'unanimité - 23^{ème} annexe

25[°] objet : Construction d'une salle CALVA à Havré – Raccordement eau. Approbation du devis de la SWDE et détermination du mode de passation du marché. MP E/2012/RF.832.700.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

26[°] objet : Mons – Aliénation à l'IDEA du bâtiment sis à la rue des Droits de l'Homme (Marché au Bétail, n°4) à Mons, cadastré 3^{ème} division, section G, n° 152 D, d'une contenance de 14 a 30 ca – projet d'acte modifié – Approbation Cellule foncière RF/MDB **SOUS RESERVE**

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

27[°] objet : Construction d'une salle CALVA à Havré – Lot 1 : Architecture. Approbation de l'avenant n° 1. MP E/2012/RF.832. 700.01/LF **SOUS RESERVE**

REMIS

28[°] objet : Ancien Chat botté, réhabilitation du commerce. Approbation de l'avant-projet. MP 2011/RF/Chat Botte/BD **SOUS RESERVE**

REMIS

29[°] objet : École d'Harmignies – Renouvellement de la couverture et des zingueries. Révision de l'exposé de sa délibération du 03/09/2012. MP E/2011/722.145.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe

30[°] objet : Square Saint-Germain - Réaménagement. Approbation de l'avant-projet. MP E/2012.SUB.766.300/AB/VT

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : En rapport avec mon interpellation sur les herbicides et la gestion différenciée des espaces verts, nous trouverions pertinent que plutôt que d'envisager des annuelles et des bulbeuses dans les plantes qui sont prévues dans les bacs, dans la fontaine, on envisage un autre type de gestion qui passe plutôt par des plantes vivaces ou éventuellement des bisannuelles et si possibles des espèces indigènes. Ce sont des choses qui se font de plus en plus dans de nombreuses villes, ça a un coût moindre et en plus un intérêt au niveau de la biodiversité. On en a déjà discuté en Commission, je pense que c'est

quelque chose qui apparemment a l'air acceptable, c'était un peu pour le confirmer en débat public.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok. Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci, Mme la Conseillère. Effectivement, les points techniques ont été abordés en Commission et nous n'avons pas de difficultés par rapport à ça, mais on peut quand même revenir sur le dossier plus globalement qui est quand même un réaménagement d'un square en ville pour lequel nous allons solliciter des subsides au niveau notamment du département des natures et forêts et en fait la motivation de ce réaménagement de parc est que c'est quand même un parc historique dans le centre-ville et donc évidemment par rapport à sa position centrale, effectivement, nous avons amené le dossier ce soir. Donc, les aspects techniques, comme vous l'avez signalé, ont été abordés en Commission, donc il n'y a pas de difficultés par rapport à ça.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Avant que vous repreniez la parole, Mme MARNEFFE, si vous me le permettez, juste un petit instant, je voudrais juste indiquer que, en toute transparence, le projet est présenté par le Collège ce soir au Conseil, parce que le site est un site de grand intérêt, que, bien entendu, notre souhait serait de pouvoir le réaménager notamment dans la perspective de Mons 2015 mais même indépendamment dans l'intérêt de la Ville, compte tenu de son emplacement stratégique, avec les perspectives sur le Beffroi et la Collégiale, mais que compte tenu du montant estimatif qui a été avancé par l'auteur de projet, nous ne pourrions le mener à bien sans l'obtention des subsides que Mme l'Echevine évoque à l'instant. Donc, c'est un projet qui est hautement conditionné, si je puis dire, notre souhait est de pouvoir le mener à bien, mais si nous n'avons pas un taux de subsidiations suffisant, nous ne pourrions pas le réaliser. Maintenant, ceci étant dit, par rapport à votre question et d'une manière plus globale sur la politique de fleurissement de la ville, les souhaits que vous exprimez sont déjà largement repris par notre Service des Plantations, puisque c'est une discussion que nous avons eue en interne, que ce soit les plantes vivaces ou les bisannuelles, elles ont toutes deux été largement reprises dans les dispositifs fleuris que la Ville met en avant mais pas de manière exclusive car nous voulons garder, c'est vrai, des plantes annuelles, dans toute une série de lieux et notamment dans les suspensions qui prendront place dans le centre-ville à partir du mois de juin. Voilà, Madame MARNEFFE, vous souhaitiez reprendre la parole, je pense.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, je trouve que justement si on veut demander des subsides au DNF, qui est le Département Nature et Forêts, je pense qu'aller vers une gestion différenciée vers l'utilisation d'espèces indigènes, vers éventuellement de la fauche

tardive, des mélanges écho-sèmes, etc. c'est vraiment quelque chose qui donnera une plus-value au dossier et qui permettra d'avoir les subsides. Je parle d'expérience, je travaille dans une administration proche du DNF et je sais que ce sont des arguments qui peuvent tout à fait percuter. Je vous encourage vraiment à essayer d'avoir une approche différenciée pour cette demande de subsides.

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci, Mme MARNEFFE. Sur le vote du point, il n'y a pas de difficultés? Non? Donc, c'est l'unanimité! Ok. Merci

ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe

31^o objet : Service Prévention – Acquisition de matériel informatique. Approbation de l'investissement et du recours à la Province de Hainaut et à l'ASBL GIAL.
MP/2013.840.208.00/JP

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : C'est une question technique que je n'ai pas posée en Commission. Je voudrais savoir pourquoi on ne passe pas par l'Intercommunale IMIO pour ce projet ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Madame l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : En fait, au niveau du Service Prévention, on a demandé à avoir recours à la Province du Hainaut et à l'asbl GIAL à partir du moment où, en fait, l'acquisition a été motivée par les services, il est clair qu'à mon avis, on a demandé auprès d'IMIO mais on peut revoir au niveau technique ce qu'il en est exactement, je ne saurais pas vous répondre comme ça, mais a priori on est allé vers les meilleures pistes.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Juste un mot, Mme MARNEFFE, pour vous dire que d'une manière générale, le peu que l'on travaille avec IMIO – il y a d'ailleurs des dossiers importants qui ont été menés avec la Ville et IMIO jusqu'à présent – ici, il faut que l'on revoit aussi la date à laquelle le début du dossier a été instruit pour voir si ce n'est pas antérieur, tout simplement à la constitution de l'intercommunale. Mais donc, il n'y a pas de difficultés sur le fond pour la Ville à travailler avec IMIO, bien entendu. Et par ailleurs, IMIO n'est pas un fournisseur de matériels, donc il y a aussi cette nuance-là à apporter. Moyennant ces remarques, est-ce que vous avez des difficultés? Le point peut être approuvé? Merci.

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

32^o objet : Incorporation dans le domaine public communal d'une partie de la parcelle cadastrée ou l'ayant été Mons 4^{ème} Division Section B n^o 462T8 constituant l'assiette des espaces communs non privatifs du site de la Rue des Œillets et de la Rue des Glycines à Mons. Requête de la Société immobilière sociale de la région montoise « Toit & Moi ». Voirie A/8532-C/3/176

ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe

33° objet : École Communale des Canonniers, remplacement des chaudières et de la régulation. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. MP E/2010.722.128.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

34° objet : École Robert André à Flénu – Remplacement de deux brûleurs. Approbation du décompte final des travaux. MP E/2010.722.128.00/LF

REMIS

35° objet : Musée Duesberg – Travaux de renouvellement de la couverture et des menuiseries extérieures du corps de bâtiment principal – Mission d'auteur de projet en architecture et stabilité. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. MP E/2013.771.180.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

36° objet : Aménagement de la voirie, de piétonnier et renouvellement de l'éclairage public – Rue de la Clef à Mons – Travaux s'inscrivant dans le cadre d'une opération de revitalisation urbaine. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention-exécution du 01/09/2006 Ville-SPW. MP E/2008.REVIT. RF.703.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 32^{ème} annexe

37° objet : Bâtiments scolaires – Achat de mobilier pour les classes maternelles. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. MP E/2013.721.106. 00/HI

ADOPTE à l'unanimité - 33^{ème} annexe

38° objet : Bâtiments scolaires – Achat de mobilier pour les classes primaires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. MP E/2013.722.112. 00/HI

ADOPTE à l'unanimité - 34^{ème} annexe

39° objet : BAM – Raccordement eau – Approbation du devis de la SWDE et détermination du mode de passation. E/2013.771.02.00/MM

ADOPTE à l'unanimité - 35^{ème} annexe

40° objet : École de Saint-Symphorien – Construction de classes et d'une salle de gymnastique – Mission d'auteur de projet en stabilité et techniques spéciales. Approbation des critères de sélection et détermination du mode de passation. MP E/2013/St-Symphorien/VT

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

41° objet : Cimetière de Jemappes – Réfection du mur de soutènement. Approbation de l'avenant n° 1. MP E/2011.878.285.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

42° objet : PCA dérogatoire au plan de secteur du site « Mons Extension » au lieu-dit « Bas Prés ». Prise en charge du coût de la mission d'auteur de projet par l'IDEA et révision de l'imputation budgétaire. MP E/2011.930.291.01/NGP

ADOPTE à l'unanimité - 38^{ème} annexe

43° objet : Élaboration d'un rapport des incidences environnementales en rapport avec le plan communal d'aménagement sur le site du lieu dit des « Bas-prés ». Approbation de l'avenant 2 portant sur la prise en charge des frais d'étude par l'IDEA et révision de l'imputation budgétaire. MP E/2012.930.255..01/NGP

REMIS

44° objet : Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire – Travaux de transformation, d'extension et de restauration de la Machine à Eau en vue d'y installer le centre. Approbation de la modification du mode de passation du marché et du cahier spécial des charges revu. MP E/2012/Sub.762. 120.00/VT **SOUS RESERVE**

REMIS

45° objet : Église de Jemappes – Travaux de stabilisation et sécurisation des deux tours. Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. MP E/2013.790.200.00/MCP **SOUS RESERVE**

ADOPTE à l'unanimité - 39^{ème} annexe

46° objet : Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire – Marché de muséographie – Mobilier à façon. Approbation du cahier spécial des charges. MP E/2013/Sub.762. 150.02/DD **SOUS RESERVE**

REMIS

47° objet : Digital Cities – Intercommunale IMIO – Révision de la Mission d'assistance pour la phase 2. MP E/2013/569.Digital Cities-honoraires IMIO/NGP **SOUS RESERVE**

REMIS

48° objet : Digital cities – IMIO – Révision du cahier spécial des charges relatif au marché connectivité des sites au réseau touristique et points d'accès au wifi. MP 2013/569. Digital Cities wifi NGP **SOUS RESERVE**

REMIS

49° objet : Digital cities – IMIO/Marché relatif à l'applicatif de gestion, guichet unique. Approbation des conditions, détermination du mode de passation du marché et approbation de l'avis de marché. MP 2013/569. Digital Cities applicatif NGP **SOUS RESERVE**

REMIS

Sortie de M. BONJEAN = 42 présents

50° objet : P.C.A. révisé dit « Mons Extension – Bas Prés ». Avant-projet de PCA et projet de contenu du rapport des incidences environnementales – Approbation. Gestion Territ. et Économique UR2013/PCA

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Dans le cadre de la révision du plan Communal "Mons Extension – Bas Prés", en fait, on doit donner comme compensation, entre autres, la réserve naturelle des Pichepots et donc, dans le dossier, on a pu voir l'intérêt important au niveau biologique, ornithologique, zones humides et autres, de la réserve des Pichepots et on se réjouit que, à Hyon, on ait agrandi une zone naturelle qui, anciennement, était, je dirai, en ZACC. Voilà! Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : La création d'un nouveau zoning sur le site des Bas Prés part du constat qu'il faut de nouveaux espaces de ce type à cet endroit pour répondre aux besoins des entreprises, mais aussi qu'il s'agit de la réponse urbanistique la plus pertinente en termes de gestion de l'espace. Nous ne partageons pas ce point de vue pour plusieurs raisons. On a déjà parlé d'un rapport de la CPDT, de la Conférence Permanente du Développement Territorial, qui a conclu effectivement en 2007 qu'une mobilisation de 5000 hectares était nécessaire pour répondre aux besoins des entreprises. Il a aussi été fait le constat dans ce rapport que dans les terrains disponibles dans la zone Mons-Borinage, ils étaient suffisants jusqu'en 2030. D'autre part, avec l'urbanisation de terrains vierges précieux car de plus en plus rares et permettant une résilience à long terme dans l'aménagement du territoire, il nous paraît prioritaire d'envisager d'autres solutions que l'urbanisation de cette zone-là, notamment la revalidation de tous les chancres des anciennes activités économiques de Cuesmes, Jemappes, Flénu, permettant par ailleurs la redynamisation de ces anciennes communes et la remobilisation de cette partie de territoire, qui en a besoin. Autre solution

aussi, la restructuration des zonings existants pour optimiser les espaces restants mais aussi pour y récupérer les espaces perdus par mise en commun des parkings, d'espaces paysagers, par un travail sur la mitoyenneté, sur la densification en hauteur. Autre solution, également, la récupération à l'amiable des vastes réserves foncières des entreprises ayant acquis leur terrain durant les années 60-70, n'ayant pas de projets de mise en œuvre. Enfin, pour certains types d'entreprises visées par le PCA, comme les PME en informatique et en communication, il s'agit d'envisager en priorité leurs installations en tissus urbain mixte, pour cela il faudrait rendre les centres plus attractifs et plus compétitifs grâce à des traitements urbanistiques particuliers, à la création de zones franches urbaines bénéficiant d'exonération fiscale et sociale et par un accompagnement des entreprises ciblées et uniques comme cela se fait à Liège, avec SPI+. Ces solutions ne sont pas celles de doux rêveurs, comme on prend l'habitude de nous qualifier, mais des options choisies par d'autres communes, comme Liège, mais également comme Tubize, où la réhabilitation des anciennes forges de Clabecq va accueillir de 1.500 à 2.500 logements, proposer jusqu'à 35.000 m² de bureaux et 20 hectares d'espaces paysagers et intégrer des équipements collectifs, comme des écoles, des crèches ou encore un centre médical. Une dernière raison qui fait que nous nous opposons à la création d'une zone d'activité économique au Bas Prés est que le périmètre du PCA est actuellement occupée pour l'essentiel par des zones humides, des prairies, des bosquets, des haies, accueillant diverses espèces animales et végétales intéressantes et constituant le dernier élément du réseau écologique de l'entrée ouest de Mons. Ceci étant dit, l'opportunité ou non de transformer ce site en zone d'activité économique ayant déjà été décidé, nous avons choisi d'adopter une attitude constructive en analysant les options proposées par cet avant-projet de PCA sur le site des Bas Prés. Nous y avons identifié plusieurs éléments positifs et une tendance vers une utilisation plus parcimonieuse du sol, qui est d'ailleurs une obligation du CWATUP. Cet avant-projet a ainsi intégré plusieurs concepts que nous trouvons intéressants, comme le parage collectif hors parcelle, la minimisation des airs d'accès, la faible dimension des parcelles, la compacité des constructions, mais aussi l'accessibilité en transports en commun et en mode doux. Egalement le maintien de la vue remarquable vers le Beffroi, la conservation de certains éléments, d'arbres et fossés. En pratique, ces intentions se traduisent par différents articles visant l'aménagement de la zone mais relativement peu contraignants, dans ces conditions et dans une optique constructive, nous proposons que soient ajoutés quelques amendements et que ceux-ci soient opérationnalisés en définissant différentes zones d'aménagement dans le périmètre du PCA. Pour les entreprises de catégorie 1, c'est-à-dire tout ce qui est PME, etc., afin d'éviter l'effet d'aubaine d'achat à prix plus bas, en ZAE, alors que

l'entreprise pourrait s'installer en zone d'habitat, il s'agirait, comme préconisé par la CPDT, de porter la densité minimale d'emplois par hectare à 50 au lieu de 20 emplois par hectare. Pour les entreprises de catégorie 2, cette densité serait de 30 emplois par hectare. Pour atteindre l'objectif fixé par l'article 10 § 2 de l'avant-projet, il s'agirait dans un premier temps d'adapter le plan de masse qui est souvent utilisé pour la présentation aux investisseurs et d'y montrer clairement cette attention. D'autre part, il s'agirait à nouveau de définir deux zones, l'une où cette mitoyenneté est facultative, comme proposé dans l'article 10 § 2 et l'autre plus contraignante où la mitoyenneté est requise sachant que des dérogations sont de toute façon parfois accordées dans le cadre du permis d'urbanisme. D'autre part, il s'agirait de veiller à réduire la dimension des parcelles tout en respectant le besoin minimum des entreprises. Une fois le parcellaire adapté, il s'agirait de modifier l'article 10 § 4 de l'avant-projet et de porter la superficie construite à minimum 60 % de la parcelle, le minimum de 20 % en zone non urbanisée étant par ailleurs conservé. Grâce aux espaces récupérés par ces aménagements plus économes en espace, il s'agirait de prévoir des bassins de rétentions permettant d'une part de gérer les risques d'inondation liés à la localisation en zone d'aléas d'inondations faibles, et d'autre part, de recréer des zones humides participant aux maillages écologiques. Enfin, afin de compenser une partie des pertes de biodiversité liées au projet, il s'agirait d'y prévoir, outre l'utilisation d'espèces ligneuses indigènes, une gestion différenciée des espaces et une fauche tardive des abords. Un dernier volet à examiner dans ce dossier concerne les compensations prévues pour l'affectation des Bas Prés en zone d'activité économique, qui étaient en zone verte. En effet, il s'agit d'une obligation du CWATUP de désaffecter des zones urbanisables pour une superficie équivalente. Trois sites ont été proposés pour compenser les 25 hectares des Bas Prés, à savoir le site Delta, l'Héribus et les Pichepots. Alors, tout d'abord, nous voudrions savoir pourquoi le site de la sablière de la Favarte ne fait plus partie des propositions de compensation? D'autre part, nous souhaiterions que les périmètres de compensation soient modifiés afin de protéger les sites à protéger de manière prioritaire et ciblés notamment par le projet de PCDN de la Ville. En ce qui concerne le flanc ouest de l'Héribus, nous sommes effectivement choqués que soit considéré comme une compensation, le classement en zone d'espace vert, d'une ancienne décharge sauvage réhabilitée sous deux buttes de confinement. Si les riverains se sont par la force des choses habitués à cet environnement, je trouve inadmissible qu'on lise dans le rapport que cette ancienne décharge constitue un espace ouvert apaisant pour les utilisateurs du chemin! Pour cette raison, nous demandons que les 5 hectares correspondant à ce site de confinement soient compensés ailleurs, notamment par une roselière sur le flanc est de l'Héribus. Par ailleurs, en ce qui

concerne le site Delta, il s'agirait d'étendre la proposition à la roselière située à l'est qui est concernée par la fiche n° 18 du projet de PCDN. Enfin, aux Pichepots, il s'agirait d'étendre la proposition à la zone humide située au nord qui correspond à un site de grand intérêt biologique identifié par la Région Wallonne et qui s'étend jusqu'à l'Athénée Jean d'Avesnes. Voilà, vous m'excuserez d'avoir été si longue, mais le dossier est de taille. J'en ai terminé. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Madame MARNEFFE. C'est effectivement un dossier important. C'est Madame KAPOMPOLE qui répond au nom du Collège.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Je voudrais rappeler que l'affirmation de Mons en tant que centre de recherches notamment pour les nouvelles technologies, je pense évidemment au Centre Multitel, au Centre d'Excellence mais également au Microsoft Innovation Center et à tout le travail effectué au niveau de la Digital Innovation Vallée. Son positionnement stratégique aussi, entre Paris et Bruxelles, génère une forte demande de terrains à vocation économique et d'ailleurs, concernant le rapport évoqué tout à l'heure par la CPDT, la Commission Permanente de Développement Territorial, à ma connaissance, ce rapport a été contesté par l'IDEA. Il faudrait reprendre les écrits qui ont pu être envoyés à cet égard, aussi bien au niveau du Cabinet du Ministre, que de l'Administration, mais en tout cas, dire que les terrains sont suffisants jusque 2030, n'était pas du tout l'option envisagée par notre Intercommunale de Développement Economique. Avec le pôle commercial des Grands Prés en cours d'extension, le Parc Scientifique Initialis, le Parc Géothermia, qui vient de sortir de terre, eh bien justement, le présent PCA propose vraiment d'implanter dans le voisinage immédiat des différents pôles précités et donc dans le pôle Mons-Ouest, une réponse à toute une série de demandes économiques qui finalement vont également optimiser les infrastructures avoisinantes. Je voulais également rappeler que la localisation permettra de tirer profit de l'excellente accessibilité routière particulièrement lorsque les travaux de franchissement de l'autoroute seront réalisés. Je voudrais aussi insister sur le travail réalisé par les services par rapport à l'aspect utilisation des modes doux à savoir que ce parc sera facilement accessible par vélo et de par sa proximité à la fois avec le Centre-Ville montois et avec la gare multimodale, avec Ghlin et ainsi qu'avec le Borinage. Donc, ne pas oublier également les emplacements qui seront identifiés et réservés au sein du parc, non seulement pour pouvoir créer au minimum un arrêt de bus aménagé, mais également créer des espaces, des zones de parcage commun destiné aux travailleurs du parc afin d'encourager le covoiturage et également prévoir des stationnements évidemment pour les vélos, pour les motos sur le site. Autre élément que je voulais également souligner, c'est véritablement le lien

avec les différentes zones d'activités mais ça, je l'ai déjà fait. Concernant vos différentes remarques, je voudrais dire que pour ce qui concerne l'état d'avancement de ce projet, ce qui va pouvoir se passer c'est que les différentes remarques que vous avez pu mettre en évidence concernant la gestion des zones humides, la gestion différenciée des espaces, les espaces en termes de compensation, cela sera à nous transmettre pour que, au niveau du suivi du projet, on puisse quand même analyser cela. Vous savez que l'idée est de pouvoir amener ce dossier en CCAT, d'avoir également une discussion dans cette instance d'avis, notamment lorsque vous parlez d'étendre la zone des Pichepots, c'est quelque chose qui peut être à l'étude mais qui doit faire l'objet, je pense, d'une demande circonstanciée de votre part et pourquoi pas d'un débat au sein de la CCAT. Je voudrais aussi dire qu'au niveau des compensations, elles ont été également choisies au niveau du Cabinet du Ministre. Il faudra avoir cette relation et ce lien avec le Cabinet. Savoir qu'en termes de biodiversité, le souci a été de créer des zones arborées, des espaces verts, vous pouvez le voir dans le cadre du projet, afin de créer notamment des drèves arborées et donc pouvoir justement préserver le caractère vert dont vous avez parlé. Et je terminerai par souligner la remarque positive de notre collègue HAMBYE concernant la réserve naturelle des Pichepots.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Madame l'Echevine. Mme MARNEFFE, vous souhaitez intervenir?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous sommes tout à fait ouverts à avoir une réunion technique pour discuter de l'aspect technique de l'aménagement du site, néanmoins, nous allons nous abstenir parce que, même si, effectivement, il y a peut-être un besoin qu'on ne cerne pas bien parce qu'on n'a pas une connaissance complète des besoins, je pense qu'il faudrait peut-être aussi avoir un état des lieux, au niveau de l'entreprise qui soit accessible à tous les conseillers pour avoir effectivement un état des lieux, je pense que malgré tout, il y a la nécessité aussi d'envisager les pistes de la réhabilitation dans les autres sites borains, surtout pour les entreprises de catégorie 2, les manufactures, etc. Et pour ce qui concerne les entreprises de catégorie 1, ce n'est pas essentiel d'avoir ça au sein d'un zoning, je pense que pour ces petites entreprises, c'est un effet d'aubaine d'aller dans un zoning parce que les terrains y sont moins chers que dans le périmètre urbain, donc je pense qu'il y a d'autres pistes pour essayer d'éviter cette urbanisation qui est parfois préoccupante.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme KAPOMPOLE souhaite rajouter un élément.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Oui, Monsieur le Bourgmestre, juste pour compléter parce qu'il est déjà prévu dans l'avant-projet du PCA de réorienter les entreprises et de ne

surtout pas vouloir accepter n'importe quelle entreprise à n'importe quel endroit. Donc, même au niveau des différentes catégories qui se trouveront sur les sites, à savoir la catégorie 1 pour les nouvelles technologies, catégorie 2 plus pour les entreprises manufacturières, ce ne seront pas toutes les entreprises, donc l'idée est justement d'avoir ce travail en concertation, en coordination avec notre Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Territoire pour orienter les entreprises vers les zonings qui sont les plus adaptés.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà! Alors, nous passons au vote du point.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 : OUI M. DI RUPO, Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. BARVAIS, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE, M. DUPONT, M. DEPLUS, M. MILLER, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, Mme NAHIME, M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, M. ANTONINI, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, M. MARTIN

5 ABSTENTIONS : M. DUBOIS, Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES,

ADOPTE - 40^{ème} annexe

51° objet : P.C.A. n° 34 dit « des Grands Prés ». Abrogation partielle. Décision. Gestion Territ. et Économique UR2013/PCA34

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ce dossier concernant l'abrogation du PCA mentionnait qu'il n'y aurait pas de rapport d'incidences environnementales. Est-ce que vous pouvez nous préciser si une étude d'incidences sera prévue dans une autre partie du processus d'aménagement?

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : L'idée est que, en fait, à partir du moment où on se retrouvait à la fois avec la CCAT et avec le CWEDD qui disaient qu'il n'était pas nécessaire d'avoir un rapport sur les incidences environnementales dans le cadre de l'abrogation de ce PCA, on ne devait pas évidemment la réaliser, mais après l'étape suivante est d'avoir un nouvel arrêté du Ministre concernant le solde du PCA puisque c'est une abrogation partielle et forcément dans la suite de l'évaluation, sachant que nous quand même établi une note environnementale même si nous n'étions pas obligés, via un bureau d'études ABV Environnement qui reprend les éléments justement portant matière à incidences environnementales. Donc, je vous suggèrerais peut-être de relire et de revoir ce rapport pour voir si vous avez besoin d'éléments complémentaires parce qu'à notre connaissance, cette

étude qui a été réalisée, montre qu'il n'y a pas d'impact significatif, ni direct, ni indirect, ni cumulatif par rapport à l'environnement et vu que les instances ont suivi finalement cet avis-là... voilà!

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, je ne sais pas trop à quelle étape... c'est spécial d'avoir l'abrogation d'un PCA qui n'est pas en zone d'espace vert, donc, c'est dans les faits, pour le moment c'est une zone qui est naturelle, mais effectivement, ce n'est pas une zone d'espace vert, donc on ne peut pas envisager, j'imagine, les incidences par rapport à la perte de biodiversité. Donc, ça me paraît quand même assez cohérent. Mais, malgré tout, dans la pratique, il y a présence sur ce site d'un habitat d'intérêts communautaires, qui est une prairie de fauches qui est concernée par la directive Natura 2000 et il y a également la présence de plusieurs espèces végétales rares dont un œillet rare arméria et d'autres espèces, je ne vais pas rentrer dans les détails, mais ce serait intéressant d'avoir des compensations pour la perte de cette biodiversité, avoir des espaces de prairies de fauches à d'autres endroits comme ça a été suggéré par le DEMNA, par exemple, le long de la Haine, d'avoir des espaces de fauches, etc. Et donc, je voulais un peu savoir quand ces éléments-là seraient pris en considération et je ne voudrais pas que l'absence de rapports d'incidences environnementales perde de vue ces éléments-là, sinon il n'y a pas de problème sur le point.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci! Madame KAPOMPOLE.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Oui, juste dire qu'en fait il s'agit véritablement d'une opération de simplification administrative puisqu'on est sur un endroit avec différents faisceaux de règlements, à savoir le plan de secteurs, le PCA, le RCU, le PRU, donc l'idée est vraiment d'arriver vers une simplification administrative et évidemment, par la suite, si des projets doivent se mettre en place exigeant forcément des demandes et des permis, il y aura les différents rapports et rapports d'incidences environnementales qui seront demandés évidemment.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ça va? Vous n'avez pas de difficultés sur le point? C'est l'unanimité.

ADOPTÉ à l'unanimité - 41^{ème} annexe

Sortie de M. MANDERLIER - Entrée de Mme WUILBAUT-VAN HOORDE = 42 présents

52° objet : ZACC n° 25 « Quartier Fariaux », située entre le Quartier Fariaux et le Chemin de la Procession – Rapport urbanistique et environnementale (R.U.E.) – Approbation. Gestion Territ. et Économique UR2013/ZACC

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On nous demande d'approuver le rapport urbanistique et environnemental de la ZACC 25 dit "Quartier Fariaux". En guise de préambule et les montois les plus âgés le connaissent, on est surtout du côté de la rue Valenciennoise, la rue Fariaux et la rue Pinson, dans une situation où la nappe phréatique est à fleur et on a d'abord un problème de gestion des eaux souterraines. Par ailleurs, une des remarques principales est le problème d'égouttage. Quand on regarde le plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique, on se rend compte que tous les égouts de la rue Fariaux, rue de Strasbourg, Chemin de la Justice, Chemin de la Procession plus tous les égouts du nouveau quartier, une partie des égouts du Chemin de la Procession arrive au même endroit par la rue Valenciennoise et la rue Fariaux et il nous semble qu'il n'y a des problèmes de capacité et d'adéquation pour l'ensemble des égouts de la rue Valenciennoise. Par ailleurs, en termes de mobilité, actuellement il y a une sortie par la rue des Pinsons, deux sorties par le Chemin de la Procession, il nous semble qu'il y a une insuffisance d'accès parce que, si on parle de 650 logements, on peut quand même plaider pour 900 ou 1.000 voitures et très franchement, le problème de mobilité nous semble avoir été insuffisamment résolu. Enfin, et c'est assez amusant de voir qu'à la limite gauche on a une école d'écolage pour engins lourds de chantier, on peut dire qu'avec cette école d'écolage, la journée rend un peu la cohabitation difficile voire impossible avec de l'habitat. On se demande si on ne devrait pas prévoir un déplacement avec un accord et des échanges avec l'IDEA, de cette école d'écolage car prévoir des engins lourds de chantier en continu à côté d'immeubles à appartements et de maisons unifamiliales, ne semble pas une très bonne cohabitation. Enfin, on voit que sur le côté droit, côté Chemin de la Procession, il y a encore une pépinière et une marbrerie, on se demande si on ne pourrait pas inciter les promoteurs à développer une interaction pour susciter de nouvelles sorties du côté du Chemin de la Procession. Mais, indépendamment de toutes ces questions, c'est surtout la répartition de l'ensemble des immeubles sur le site et en fait, il y a 20 logements à l'ha pour les habitations familiales et 70 logements à l'ha pour les constructions groupées, c'est-à-dire immeubles à appartements. Et c'est une réflexion plus globale qui nous amène à dire que là nous risquons de crier au casse-cou pour le promoteur car 2/3 voire 3/4 des logements qui sont développés et promus sont des immeubles à appartements. Et ici, cela ne nous semble pas du tout correspondre aux besoins et aux attentes des montois. Les montois veulent des habitations unifamiliales et on leur propose des appartements et donc ce projet qui je crois avait une raison d'être, cette densité en créant davantage d'immeubles à appartements correspond à un besoin dans les années 2000, dans les années 2010 et 2015, la demande est d'habitations familiales aux alentours de 200-250.000

euros et il me semble que le RUE là ne correspond pas aux attentes des montois. Et j'ai l'impression que c'est un risque de faillite du promoteur car il risque de se retrouver avec des centaines d'appartements sur le dos sans pouvoir les revendre et je crois que c'est aussi exposer le promoteur à un risque certain de déséquilibre entre l'offre et la demande alors que pour les maisons unifamiliales, nous avons une forte demande. Voilà, sans doute que l'observatoire du logement va pouvoir éclairer le Collège à ce sujet qui est mis en route mais nous estimons que pour tous ces points, nous ne pouvons pas approuver actuellement le RUE et puisque maintenant on peut faire part de l'avis de la CCAT, on ne peut qu'encourager le Collège à demander qu'il y ait certains remaniements bien que, encore une fois, nous sommes dans une ZACC et donc on approuve le principe d'aménagement d'une zone d'habitat à proximité du Centre-Ville, bien desservie, proximité d'espaces publics à côté d'Ambroise Paré, à côté de l'Ecole Provinciale donc ça n'a que des avantages mais au niveau mobilité et choix du type d'habitat, on ne peut l'approuver dans ce sens, merci.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Comme nous l'avons exprimé lors de l'enquête publique, nous sommes assez sceptiques par rapport aux besoins en logements évoqués. En 2008, il y avait un surplus de logements de l'ordre de 300, depuis la population effectivement a beaucoup augmenté, est-ce que ce n'est pas par un appel d'air créé par l'urbanisation et la construction de près de 2.000 logements dans la commune ? Néanmoins, dans une étude récente, l'IWEPS prévoit un tassement de l'évolution de la population montoise à l'horizon 2026 avec une augmentation de seulement 0,47% par rapport à 2011 de par la saturation des espaces disponibles. Dans ces conditions, il nous paraît indispensable de trouver un équilibre entre une densification plus forte, une nouvelle offre en terrains à urbaniser et une délocalisation de la demande à l'échelle du bassin de vie. Il ne s'agit pas d'accueillir les 14.000 personnes prévues au sein de l'arrondissement dans cette étude, c'est à l'échelle de Mons-Borinage je pense, de les accueillir tous à Mons, les autres communes peuvent également accueillir d'autres habitants, je pense qu'il s'agit surtout là d'une volonté de la Ville d'arriver à 100.000 habitants. On en a déjà parlé, je ne vais pas aller plus loin dans ce débat. Par rapport aux ZACC, il nous paraît également indispensable de reprendre la main sur l'initiative de mise en œuvre des ZACC et non de la laisser à un investisseur privé, comme ici DELZELLE qui a un projet déterminé sur la ZACC. Au-delà de cette position relative au besoin de création de nouvelles zones d'habitat, nous regrettons également la volonté de créer celles-ci au niveau des zones non encore urbanisées, c'est toujours le même débat. En vertu du CWATUP et étant donné qu'il y aurait d'après nos estimations, près de 18 km² bruts de terrains disponibles en zones d'habitat, il y a encore d'autres solutions en termes d'urbanisme

à envisager d'abord. Il y a des concepts assez novateurs par des nouveaux urbanismes qui préconisent la transformation des lotissements 4 façades et la mobilisation du foncier au sein des tissus pavillonnaires comme selon le concept BIMBY qui est l'acronyme de Built in my Backyard, je vous invite à consulter leur site internet, l'occupation des hauts de commerce et des dents creuses doit être aussi approfondie ainsi que la revitalisation des logements inoccupés. Certaines ZACC montoises pourraient ainsi sur initiative communale comme à Chaudfontaine ou à Beauvechain être classées en zones d'espaces verts. Nous sommes convaincus de la nécessité de maintenir un cadre de vie agréable au sein des noyaux d'habitats. Comme le disait très bien une citoyenne dans sa réaction à l'enquête publique, étouffer les abords d'une ville n'est pas une solution pour y attirer plus de gens.

Indépendamment de ce besoin ou non en logements, nous avons réagi sur le projet en y relevant comme mon collègue M. HAMBYE certains points positifs comme la volonté de créer un éco quartier avec espaces verts de qualité, accès en mobilité douce. Nous sommes également très favorables au fait de respecter la déclaration de politique régionale par rapport à tout ce qui est noyaux d'habitats. Nous sommes cependant préoccupés par de nombreux points propres au dossier présenté au niveau du rapport urbanistique environnemental, ces points nous les avons relevés dans l'enquête publique, ils ont également été relevés par la CCARM et par des riverains ayant réagi à l'enquête publique. Le principal problème lié à la création de ces 650 logements c'est la mobilité. Bien que la déclaration environnementale semble avoir tenu compte des problèmes de la rue des Pinsons, la saturation dans les rues de l'Hôpital et Valenciennaise d'une part et dans le Chemin, de la Procession d'autre part n'ont pas suffisamment été pris en compte, les rustines proposées dans le RUE montrent à nouveau le besoin crucial d'un plan communal de mobilité et l'absence de vision d'ensemble dans la mise en place de ces projets urbanistiques, les rues mentionnées subissent en effet de vrais nuisances dues au stationnement anarchique autour d'Ambroise Paré et des Ursulines. Le Chemin de la Procession dont le gabarit n'est pas prévu pour est quant à lui saturé par une circulation de transit entre Havré et Nimy qui va s'accroître avec la création du centre Ifapme-PME et par l'implantation de la section maternelle des Ursulines. Un autre problème concerne la fragilité du système d'égouttage, si le projet paraît pallier à ce problème pour les nouveaux immeubles, qu'en sera-t-il durant la durée des travaux, quelles mesures seront prises pour garantir le bon fonctionnement pendant ceux-ci ? Alors, la typologie des logements dans la partie ouest de la ZACC nous laisse également perplexes. Lors de la réunion d'information, il était annoncé deux à trois niveaux, dans le plan de masse il est question de trois à quatre niveaux, dans les options d'urbanisation il mentionne quatre

niveaux plus des penthouses, pouvez-vous donner une information claire et précise à ce sujet. Au niveau des économies des énergies, nous regrettons que le projet se limite au standard basse énergie, un projet de quartier pilote mérite au minimum des normes passives voire à énergies positives avec système collectif pour l'ensemble du quartier, avec des unités de cogénération, matériaux de construction écologiques et locaux, récupération des eaux pluviales, etc. etc. Nous nous interrogeons également par rapport au problème de nuisances sonores générées par le site d'écolage de l'école Saint-Luc dont les riverains assez lointains de la Chaussée du Roeulx se plaignent déjà. Enfin, pouvez-vous nous préciser quel suivi sera réalisé par rapport à ce document d'orientation qu'est le RUE, il y a en effet d'importantes inquiétudes liées aux pratiques du promoteur dans d'autres projets comme celui de la rue du Curoir. Nous sommes impatients d'entendre vos réponses à ces remarques et questionnements et je pense que les riverains également. Pour être constructifs, nous proposons d'ores et déjà différents amendements à la déclaration environnementale, nous proposons ainsi le déménagement encadré par la Ville du site d'écolage de l'école Saint-Luc, la répartition du charroi et des zones de parking, la création d'accès par la Chaussée du Roeulx, grâce à cet espace gagné notamment au niveau du site d'école Saint-Luc et alors également la répartition des immeubles à appartements sur l'ensemble du site et la réduction de la densité des logements par ha en respect du schéma de structure communal. Je vous remercie.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Tout d'abord, je voudrais rappeler que le Collège accorde depuis longtemps une grande importance à la mise en place d'une politique foncière cohérente et durable. En ce qui concerne cette zone d'aménagement concertée ZACC, elle se situe dans un grand îlot formé par la Chaussée du Roeulx, le boulevard Kennedy, l'avenue du Tir et le Chemin de la Procession. Et donc, c'est une situation exceptionnelle qui justifie justement, dans une perspective de développement durable, sa mise en œuvre puisqu'elle contribuera au renforcement du noyau urbain, à la réduction des déplacements motorisés et à la promotion des modes de déplacements dits doux. Comme vous l'avez vu sur le schéma, il sera possible de traverser l'ensemble de la zone par un chemin pour vélos et piétons, il n'est pas question de la traverser avec les voitures. L'urbanisation donc de cette ZACC 25 permet quelque part de revenir sur la politique de reconstruction de la ville sur la ville, c'est-à-dire le renouveau, la densification des villes et des noyaux urbains et je vous rappelle que ces éléments sont évoqués dans la déclaration de politique régionale 2009-2014 et constituent d'ailleurs l'une des lignes de force établies récemment par le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. Maintenant, je voudrais rappeler où nous en sommes dans le processus parce que quelque part il y aura sans doute des réponses en termes

d'inquiétudes, à partir du moment où ce règlement, ce rapport urbanistique et environnemental sera adopté par notre Conseil communal, il pourra être envoyé chez le fonctionnaire délégué qui devra l'envoyer dans les 30 jours chez le Ministre. Le Ministre alors pourra soit approuver ou refuser évidemment que cette ZACC puisse être lancée, dans les 30 jours, nous espérons pouvoir avoir une publication au moniteur belge et surtout une information au public au niveau de la commune. Dès qu'il y aura cette entrée en vigueur de ce rapport urbanistique et environnemental, il pourra être transmis à notre Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et aux autres instances qui doivent être consultées. Je voudrais également vous dire que dès qu'il y aura un dépôt d'un permis d'urbanisation par un promoteur, à ce moment-là une nouvelle étude d'incidences plus précise sera entreprise puisque là le projet devra être beaucoup plus précis et plus concret et donc encore une enquête publique, avant délivrance du permis d'urbanisation et sachant aussi que les 650 logements prévus représentent pour la superficie, 43 logements par ha, ce qui est bien loin des 80 logements qui sont tout de même préconisés au maximum pour l'urbanisation donc l'idée c'est vraiment d'avoir à la fois un environnement de qualité pour les différentes personnes qui vont choisir de s'établir là. Je voudrais également dire qu'entre le début de la construction et la fin de celle-ci pour les 650 logements, il y aura des années qui vont passer donc il ne faut pas imaginer que dès à présent, en termes de mobilité, nous allons avoir un nombre de personnes qui représentera 650 logements. Evidemment, ce sera phasé et je voulais également insister sur le fait qu'en matière d'égouttage, pour répondre à une question de notre collègue M. HAMBYE, il y a tout de même des travaux qui ont pu être réalisés rue du Trouillon Voûté qui font que forcément, on peut se permettre de mettre en œuvre cette ZACC. Si ça n'avait pas été le cas, comme ça a été rappelé encore, ça n'aurait pas pu être réalisé. Il faut savoir aussi qu'en termes de mobilité, il est clair que la volonté du Collège c'est que dans le cadre de ce type de projets, les aménagements puissent être réalisés pour améliorer la circulation et qu'à terme, ce type de projets améliore la situation existante, également en termes de stationnement. Concernant les remarques en termes de besoins et d'attentes des montois, je dois dire M. HAMBYE que je ne vous suis pas. En fait, je constate énormément de situations en termes de familles monoparentales, de besoins justement qui peuvent être rencontrés dans le cadre de logements collectifs, de vieillissement de la population mais comme vous l'avez dit, notre observatoire du logement qui constitue quand même un projet pilote en la matière au niveau de notre Wallonie, permettra sans doute d'affiner les analyses et de ne pas uniquement se baser sur des sentiments. Concernant les différentes propositions de Mme MARNEFFE concernant ce qui existe en termes de transformation des lotissements et la

revalorisation des logements inoccupés, je vous rappelle que la politique de la Ville consiste déjà à l'heure actuelle à revaloriser des logements inoccupés, cela fait partie de tout le travail dans le cadre des périmètres de rénovation urbaine, vous le savez donc on peut sans doute aller plus loin, faire preuve de créativité et je serai vraiment très très attentive à la lecture du PV de notre Assemblée de notre séance de ce jour par rapport à toutes les idées que vous avez mentionnées parce que je pense en effet qu'on peut essayer d'y travailler.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Peut-être un élément complémentaire pour répondre à la question de l'égouttage, je vous rappelle que les travaux liés au Trouillon Voûté commencent dès le mois de juin et devront permettre d'enfin résoudre des nombreuses difficultés qui se posent depuis pas mal d'années dans le quartier en la matière et que ces travaux étaient un préalable indispensable au lancement de ce projet. Mme MARNEFFE, vous souhaitez reprendre la parole et puis M. HAMBYE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Par rapport à tout ce qui est noyau d'habitats, on est bien d'accord, s'il faut urbaniser quelque part, je pense que c'est effectivement au sein des noyaux d'habitats qu'il faut le faire pour absolument lutter contre l'étalement urbain. De manière générale, si effectivement cette ZACC est probablement prioritaire de par sa localisation, nous regrettons de manière récurrente qu'il n'y ait pas d'actualisation au niveau du schéma de structure dans les priorités à donner dans l'urbanisation de ces ZACC, également d'avoir quand même certaines d'entre-elles qui soient utilisées pour maintenir le cadre de vie et remplir des objectifs notamment fixés dans le projet de PCDN et également par des sites qui sont concernés par des identifications d'un grand intérêt biologique. Par rapport à ce qui est de la densité du logement, j'imagine que c'est un refus des amendements proposés pour la déclaration environnementale, je tiens quand même à dire que si vous parlez de 43 logements par ha, c'est surtout 20 logements au niveau des habitats individuels mais 70 logements par ha au niveau de la zone de logements collectifs. Je pense que vis-à-vis des maisons qui sont situées notamment rue Valenciennoise et rue de l'Hôpital qui sont des logements individuels, il va y avoir un sentiment d'écrasement et une opposition entre les typologies qui n'est pas adéquate à cet endroit là et je réitère la nécessité de réduire cette densité de logements, je pense que c'est surtout une volonté du promoteur de rentabiliser au maximum l'investissement de l'achat des terrains, donc je pense qu'il faut aussi aller vers l'intérêt général et dire à ce promoteur, il va falloir réduire. Par contre, vous n'avez pas répondu à notre proposition par rapport au site d'écologie de l'école Saint-Luc, je pense que ça ouvre vraiment des opportunités pour l'accès à la Chaussée du Roelux, on peut en discuter de manière plus technique au sein d'un groupe de travail comme nous l'avons évoqué en aparté

mais ce serait peut-être intéressant d'avoir quand même un petit amendement au niveau de la déclaration environnementale à ce propos là, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre f.f. : Mme MARNEFFE, si je puis me permettre simplement un élément avant de passer la parole à M. HAMBYE, donc, par rapport à la manière dont le site est pensé et aménagé, donc, Mme l'Echevine vous l'a bien expliqué. Il y a une moyenne, c'est vrai, de 43 logements à l'hectare. On va jusqu'à 70 logements dans les parties les plus densément peuplées mais les recommandations du Ministre de l'Aménagement du Territoire au niveau de la Région wallonne telles que je les ai encore lues il y a un peu plus d'un an, était de 80 logements à l'hectare. Vous le connaissez bien, c'est Monsieur HENRY et donc, à un moment donné, je pense qu'ici, on essaye de venir avec une proposition qui est la plus raisonnable possible, qui est progressive dans l'urbanisation avec comme vous l'avez vu dans le dossier, la construction de maisons unifamiliales dans la prolongation de celles qui existent et une densification plus forte vers le Centre et donc, on est là dans un noyau urbain qui doit être consolidé pour lesquels notre Ministre, votre Ministre, nous incite plus que jamais à aller dans plus de densification parce qu'on est à proximité des services publics parce qu'on est là dans une configuration où l'utilisation de la voiture peut être réduite où l'on a des transports en commun qui desservent le site, etc... et donc, à un moment donné, permettez-moi de souligner la contradiction du raisonnement entre la demande que vous formulez ici de diminuer la densité de l'urbanisation et celle qui nous est recommandée par le Ministre et historiquement par votre formation dans un souci d'utilisation rationnelle des terres et donc, il y a quand même quelque chose que j'ai du mal à saisir en la matière tant au déménagement du site de Saint-Luc, permettez-moi encore de vous dire que nous sommes dans un contexte que l'on connaît sur le plan budgétaire. Il n'est pas évident pour un pouvoir public ou pour une collectivité quelle qu'elle soit à fortiori pour une école de pouvoir comme cela déménager sur un claquement de doigt, cela nécessite des coûts, enfin, je veux dire que c'est une infrastructure qui a été construite il y a peu si vous avez des entrées privilégiées chez le Ministre de l'Infrastructure scolaire, M. NOLLET, pour nous obtenir des subsides pour permettre ce déménagement, on est preneur, il n'y a pas de difficulté, donc cela, il n'y a pas de difficulté, on peut le faire mais c'était une contrainte dans la manière dont on a réfléchi l'aménagement du site, donc, on est tout à fait ouvert au débat et donc, si effectivement, on peut former un groupe de travail commun avec vous et un membre de son cabinet pour pouvoir réfléchir à ce déménagement, il n'y a aucune difficulté mais enfin, je me permets quand même de souligner l'un ou l'autre élément parce que je vous écoute depuis tout à l'heure par rapport à la politique d'urbanisation au développement des noyaux urbains,

etc,... et on va totalement à l'encontre de ce qui nous est demandé par la Région wallonne, c'est-à-dire par un Ministre issu de votre formation politique à juste titre, je pense et donc, ici, on est dans un terrain qui est exceptionnellement situé, bien sûr, il y a des contraintes et des difficultés qui se posent en mobilité, elles se posent déjà maintenant, le projet a été réfléchi de manière telle que l'on puisse apporter des solutions additionnelles aux problèmes qui se posent d'ores et déjà aujourd'hui par un stationnement qui sera prévu sur le site de la ZACC pour les gens qui empiètent actuellement sur les trottoirs, à l'arrière de l'hôpital, etc... Donc, voilà, je pense que l'on a pris nos responsabilités, vous nous demandez de prioriser l'aménagement des ZACC, si celle-ci n'est pas prioritaire, je me demande laquelle le sera ? Parce qu'il y en a bien une qui est située idéalement aux portes de la Ville, à proximité des services publics et des transports en commun pour densifier le noyau urbain montois, c'est bien celle-là. Donc, j'ai un peu du mal à vous suivre. J'imagine que vous souhaitez réagir avant que M. HAMBYE ne prenne la parole. Allez-y.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : je pense que la politique des noyaux d'habitat, ce n'est pas une politique qui est binaire, qui est simple et je pense qu'elle a pour objectif de maintenir aussi le cadre de vie pour les habitants et jamais nous n'avons dit qu'il fallait arriver à des saturations urbaines telles qu'on dépasserait complètement, en quelques années, les prévisions de l'IWEPS en ce qui concerne la saturation des logements et le nombre d'habitants. On va atteindre les chiffres que l'IWEPS visait en 2026 parce qu'elle pointait qu'il y avait une saturation à Mons et donc, qu'il allait être difficile d'amener encore davantage d'habitants à Mons et donc c'est ce qu'on va faire et pas en zone d'habitat, donc que l'on veuille atteindre des 80 habitants par ha en zone d'habitat, c'est une chose mais on n'est pas en zone d'habitat, on est en ZACC. Une ZACC peut faire autre chose que devenir une zone d'habitat, donc cela, c'est une chose. Egalement, par rapport à tout ce qui est maintien du cadre de vie, je pense que quand on va vraiment dans ces zones qui sont le Chemin de la Procession, etc.. on est vraiment aux portes de Mons, on est dans une zone qui est entre la zone rurale et la zone urbaine. Il y a effectivement une opportunité d'urbanisation mais alors, elle doit se faire un petit peu en respect de la typologie et de la densité d'habitat préexistante et pour moi, je pense que cette densité est inadéquate à ces endroits-là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre f.f. : Bien. Merci. Monsieur HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'avais souvenir mais il paraît que je suis naïf dans les paroles de M. DI RUPO qui une fois avait dit « Nous ne sommes pas responsables, c'est le promoteur qui fait la demande ». Moi, j'avais fait des bonds après mais je ne veux pas croiser encore le fer une fois. Je crois qu'il y a la responsabilité des pouvoirs politiques, ici, moi,

j'estime qu'en matière de densité, on se trompe et donc, autant la moitié – on comprend toutes les raisons mais la partie qui est contre la rue Valenciennaise et la rue des Pinsons, on fait le pari des immeubles à appartements. C'est un choix mais nous ne le partageons pas parce que nous sommes persuadés que financièrement ce que veulent les montois ce sont des maisons unifamiliales et qu'en matière de densité, c'est un choix, ce n'est pas le promoteur qui demande, c'est le choix des autorités politiques de privilégier une densité faible ou une densité haute. Et bon, je suis peut-être encore une fois naïf mais on est dans un régime où on est responsable. Les autorités publiques, le Collège décide de faire une densité, vous êtes « pour » nous, nous n'approuvons pas. Voilà, et donc, ici, on est à 20 logements à l'hectare en zone d'habitation familiale. En zone de construction ou d'habitation groupée, on est à 70 logements à l'hectare et allons voir un peu ce qui s'est fait à Hyon. Regardez, Hyon, cela a été bien fait mais je trouve que la densité est trop forte. Très sincèrement, quand vous vous promenez - et je suis le premier à dire que le projet est bien fait - mais quand on analyse la densité de tous les immeubles à appartements sur un hectare, un hectare et demi, il n'y a pas de problème mais j'ai l'impression que l'on a un peu trop densifié. Voilà, mon impression et ici, j'ai encore un peu peur qu'on ne recrée pas des ghettos mais une trop forte densité de population. Voilà, c'est un peu notre sentiment mais allez voir à Hyon, reprenons un peu dans le détail mais j'ai l'impression qu'en mettant 2/3 ou 3/4 immeubles à appartements et 1/4 maisons d'habitations familiales, je trouve que c'est un choix qui à mon avis est trop déséquilibré, voilà, mon impression, maintenant, c'est à vous de prendre les décisions mais voilà notre impression et notre souhait, c'est comme cela que dans l'état actuel, on ne peut pas l'approuver autant je dirais sur le fond, on approuve mais au niveau de cette densité, moi, je trouve que là, c'est un peu déséquilibré, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre f.f. : Bien, merci. Si vous me le permettez, je terminerai au niveau du Collège par quelques éléments complémentaires, donc, je voudrais vous rappeler que dans le dossier, il est prévu, notamment, la reconstitution du marais puisqu'on est ici sur les anciens marais de Mons avec des points d'eau, avec de la verdure, qu'on limite l'accès aux véhicules et qu'il n'y a pas de transversalité dans la circulation, donc, le moins que l'on puisse dire, c'est que sur le plan du cadre de vie, on a essayé de travailler de manière optimale, le stationnement individuel en dessous des maisons a été fait en souterrain pour éviter les difficultés en terme d'impact visuel et sur le plan fonctionnel et permettre une circulation pédestre et cycliste optimale, donc, je vois difficilement ce que l'on peut faire de plus, maintenant, j'entends les deux groupes de la minorité. D'une part, M. HAMBYE qui nous dit : il y a trop de densité, d'autre part, j'ai en tête et je me permets de le signaler puisqu'il est

dans la salle, les propos de M. VISEUR qui nous disait : les maisons unifamiliales à quatre façades, ce n'est pas l'avenir, je pense ne pas travestir ses propos et donc, voilà, nous avons effectivement deux points de vue qui nous sont relayés par l'opposition. Le Collège, en tout cas, à sa proposition, c'est celle qui vous est soumise ce soir, j'imagine que vous allez rebondir sur ce que je viens de dire, Mme MARNEFFE. Ne vous inquiétez pas, vous aurez le dernier mot de toute manière et je voudrais juste pour l'anecdote vous faire une remarque, j'ai le souvenir, il y a 10-15 ans d'un gros titre du journal « Le Soir » qui disait : « nous ne saurons jamais 10 millions » en parlant de la population belge et des prévisions de l'INS et nous sommes aujourd'hui 11,5 millions, donc, les prévisions que ce soient celles de la Commission européenne sur les budgets ou que ce soient celles de certains organismes sur le plan de la population, il faut les prendre avec toute la prudence requise mais vous avez le dernier mot, bien entendu. Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : effectivement, on est contre les maisons quatre façades et je pense qu'on ne trahira pas M. VISEUR surtout sous son regard mais blague à part, effectivement, on est contre des logements unifamiliaux qui occupent trop d'espace mais des questions qui ont été soulevées pour la typologie des ces logements collectifs, de savoir si il y avait 4-5 étages, 2-3, il faut que cela corresponde globalement à un respect du quartier existant, qu'on ait densifié – je sais bien, c'est ce que j'essaye de mettre en avant dans la première intervention que j'ai faite, il y a des éléments contradictoires dans le dossier. Donc, si on savait nous rassurer à ce niveau-là que notamment par rapport au niveau de la rue Valenciennoise, il y aura un plus grand respect de la typologie des habitats existants et que l'on aura une densification qui sera un peu plus maîtrisée, je pense que déjà ce serait quelque chose d'assez rassurant pour les riverains, que l'on ait des immeubles à 4-5 étages comme il se fait à côté de la tour Valenciennoise, dans l'intra-muros, cela nous paraît cohérent, cette densification-là ne nous choque pas mais au sein de cette ZACC-là, je pense qu'il faut aussi s'adapter et je crois que c'est quand même le sens aussi de la politique des noyaux d'habitat et donc, voilà, je pense que l'on a quand même des objectifs qui sont assez similaires pour certains points de vue mais il faut essayer de l'adapter au cas par cas pour essayer de garantir du cadre de vie également.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre f.f. : bien, merci. Mme KAPOMPOLE, un dernier mot, en espérant rassurer notre Collègue.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : En fait, les conditions, c'est maximum rez plus deux, donc très clairement, donc, cela voudra dire qu'il faudra en tenir compte pour le promoteur qui décidera dans le cadre de son permis d'urbanisation et je voudrais vous dire aussi que

compte tenu des gabarits envisagés, cela veut dire que cette densité permet de conserver 80 % du terrain non bâti, c'est exactement, ce qui se fait au niveau des habitations unifamiliales et donc, pour vous dire aussi à quel point le choix de l'option 2 parce qu'il y avait deux options, deux projets au départ, donc, on a choisi l'alternative parc résidentiel qui permet justement d'avoir un quartier beaucoup plus aéré avec comme l'a dit M. le Bourgmestre, les grands bassins d'eau prévu ainsi que le fait de serpenter le quartier.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre f.f. : voilà, est-ce que ceci peut clôturer le débat, est ce que nous pouvons passer au vote ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : abstention avec impatience de la réunion technique pour pouvoir un petit peu essayer d'avancer sur ce dossier.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. BARVAIS, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE, M. DUPONT, M. DEPLUS, M. MILLER, M. ROSSI, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, M. MARTIN

7 ABSTENTIONS : M. HAMBYE, M. DUBOIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES,

ADOPTE - 42^{ème} annexe

53° objet : Pôle Muséal. Approbation de la convention portant sur la conservation des mines de Petit-Spiennes entre la Ville, le SPW et l'ASBL SRPH. Services Externes PM/XR/MV/Convention **SOUS RESERVE**

REMIS

54° objet : ASBL LE MANEGE.MONS. Compte et bilan de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/C2010

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

55° objet : ASBL LE MANEGE.MONS. Budget de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/B2011

ADOPTE à l'unanimité - 44^{ème} annexe

Entrée de M. MANDERLIER = 43 présents

14^e objet bis : Motion visant à demander au Gouvernement fédération d'intervenir à hauteur de 90% dans les RIS. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale Ecolo DE JAER. Cabinet du Bourgmestre

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre f.f. : je vous propose, Chers Collègues, d'en venir à présent à la motion qui est déposée par le groupe ECOLO et par Mme la Conseillère Charlotte DE JAER relative à la prise en charge par le Gouvernement fédéral de 90% des frais liés au RIS. Mme DE JAER, vous avez la parole.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : oui, merci. Je n'ai toujours pas compris pourquoi le 14 bis passe en dernier et si j'avais un esprit mal tourné, je penserais que c'est pour que le Premier Ministre ne soit pas présent mais je ne ferai pas de procès d'intention bien évidemment. Je voudrais d'abord revenir sur les motions qui ont l'habitude d'être votées au sein de ce Conseil pour qu'on sache bien de quoi on parle. Il y a trois types de motion qui ont été votées par nos Conseils, soit cette année, soit sous la législature précédente, soit des motions avec des objectifs généraux pour notre ville qui ne peuvent pas se traduire par un règlement, c'est notamment le cas de la motion Mons, Ville du Monde ou de la motion : gaspillage alimentaire que l'on a voté il y a quelque temps. Les seconds types de motion, ce sont des motions où on demande à un autre niveau de pouvoir d'agir, c'est ce que nous avons fait avec la motion pour la libération de la psychanalyste Rafah Nached où nous demandions au Fédéral de demander à l'Ambassadeur d'interagir, ensuite, il y a un troisième type de motion, ce sont des motions où nous nous rendons compte que des politiques menées par d'autres niveaux de pouvoir, ont une influence directe sur la qualité de vie de nos concitoyens ou sur notre commune, c'est par exemple, la motion que nous avons voté à l'unanimité contre la fermeture des bureaux de poste, motion que nous avons adressée au Gouvernement fédéral. La motion que je vais vous proposer d'inscrire, ici, s'inscrit bien dans ce sens, elle s'inscrit dans une demande à autre niveau de pouvoir d'un changement de politique vu l'influence que cela a sur nos propres politiques. Cette motion, ce n'est pas une surprise, j'en ai déjà discuté, j'ai déjà dit que je la déposerais lors du budget puisque c'est lors du budget que nous avons voté le mois passé que je me suis rendu compte à quel point les mesures du plan d'accompagnement des chômeurs et des dégressivités des allocations de chômage avaient une influence sur nos propres finances. On a discuté en groupe parce qu'on avait deux possibilités pour cette motion. Les mesures qui sont prises par le Gouvernement fédéral, on s'y oppose fermement au niveau du Parlement fédéral et donc, nous aurions pu faire une motion pour dire, arrêtez avec vos mesures de dégressivités, arrêtez avec vos mesures les mesures de plan d'accompagnement des chômeurs. Nous avons choisi de ne pas le faire, nous avons choisi de

ne pas le faire parce que sincèrement, nous voulons que cette motion passe et nous savions que si nous utilisions ce moyen-là de faire le débat du Gouvernement fédéral au sein du Conseil communal, nous allons jeter notre projet à l'eau et comme c'est une motion qui nous tient vraiment à cœur et que je pense qu'elle peut tenir à cœur tant les partis de droite, de gauche de cette Assemblée, nous n'avons pris ce pli-là. La motion que l'on demande, ici, c'est de demander au Gouvernement fédéral comme l'a d'ailleurs dit le Président de la Fédération des CPAS la semaine passée au Gouvernement wallon, prenne en compte les mesures et leurs influences qu'ils ont sur les communes et qu'il prenne ses responsabilités. On a vu le plan d'accompagnement des chômeurs apporter à plus de 24% le nombre de personnes ayant un revenu d'intégration sociale au sein de notre commune. Il faut savoir que le revenu d'intégration sociale a une très grande particularité en Belgique par rapport aux autres pays européens, c'est que nous sommes l'un des seuls pays dans lequel, il est à charge des communes à hauteur entre 40 et 50%, cela veut dire que quand des mesures prises au Gouvernement fédéral font passer des personnes qui ont des allocations de chômage vers le CPAS, on fait un glissement de la sécurité sociale, du filet social. On est en train de faire bien pire que ce que les Flamands veulent faire en voulant scinder la sécurité sociale, ici, ce dernier filet d'existence, il est pour une commune, cela veut dire que les plus pauvres vont payer pour les plus pauvres puisque plus on a de personnes qui sont au CPAS ou qui sont au chômage comme c'est malheureusement le cas dans notre commune par rapport à d'autres communes wallonnes, moins les entrées sont grandes, et donc, c'est de plus en plus difficile. La motion que je présente, ici, est simple, elle comporte deux points. Le premier point, c'est une demande au Gouvernement fédéral, pour augmenter le remboursement du RIS à 90% par le Fédéral, ce sont des propositions de loi qui existent au niveau du Parlement fédéral et qui permettront d'éviter que nos finances communales finalement ne servent plus qu'à payer les RIS parce que malheureusement, on l'a vu, l'augmentation est importante. La deuxième partie de ma motion est plus large, elle demande simplement, que le Gouvernement fédéral, quand ils prennent des mesures qui ont une influence sur les communes, prennent l'avis de l'Union des Villes et des Communes wallonnes dont nous faisons partie pour entendre les communes et pour ne pas qu'à un moment, les économies qui sont réalisées au niveau du Gouvernement fédéral retombent sur les communes les plus pauvres comme celle de Mons. Alors, sincèrement, j'espère que tous les partis vont voter cette motion parce que je trouve que ce n'est pas une motion qui se veut une attaque d'un parti ou d'un autre, c'est une motion qui à moment dans une situation criante, qui va devenir de plus en plus criante, qui sont les finances de notre commune, on prenne les choses en mains pour dire haut et fort que « non » la

sécurité sociale, elle ne doit pas se faire à un niveau communal parce que la solidarité doit se faire au niveau le plus large possible, plus l'assiette est grande, plus c'est bénéfique pour tous les citoyens. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme DE JAER. Je propose dans un premier temps à M. BARVAIS de prendre la parole pour le Collège et puis le débat sera ouvert.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Mme DE JAER, merci pour cette proposition de motion. Je vais vous répondre sur deux plans, d'abord le fond et puis sur la forme. Sur le fond, nous ne pouvons évidemment que souscrire globalement aux craintes que vous exprimez, au même titre d'ailleurs que l'ensemble des CPAS et des Villes. Vous avez eu l'occasion de montrer ici même l'impact que pourrait avoir progressivement la dégressivité des allocations de chômage ou leur limitation sur l'effet du budget au niveau du CPAS, nous en avons parlé longuement lors de la présentation du budget. Le fait que les communes les plus pauvres héritent d'une part encore plus croissante de la prise en charge de la précarité de leurs citoyens n'est en soi effectivement ni logique, ni acceptable. C'est pourquoi la fédération des CPAS a d'ailleurs symboliquement exprimé, vous l'avez évoqué, son désaccord sur les évolutions prises en demandant à tous ses membres de relayer localement la campagne « marre d'être pressé comme un citron ». Nous y avons bien sûr contribué notamment lors des différentes présentations budgétaires en début de cet exercice. Sur le fond également, il faut savoir que l'Union des Villes est régulièrement concerté concernant les décisions gouvernementales, que ce soit fédéral ou régional et qu'elle n'hésite pas à émettre des avis. Malheureusement, ces avis évidemment sont des avis non-conformes, c'est-à-dire que les différences au niveau de pouvoir ne sont pas obligées de les suivre. Mais soyez sûrs que tant l'Union des Villes pour la partie Ville que la fédération pour les CPAS n'arrête pas de demander que lorsque l'on transfère des compétences, on nous transfère également les moyens. Sur la forme, le texte de la proposition de motion et les explications jointes que vous présentez ne présentent pas de nouveauté et je dois dire pas de plus-value dans le combat qui est déjà actuellement mené au niveau fédéral par la fédération et par l'Union des Villes. La revendication visant à atteindre 90% de remboursement du RIS est déjà portée depuis longtemps par la fédération des CPAS. Elle apparaît dans chacun des mémorandums et particulièrement celui de 2010. Cette revendication est toujours présente lors des rencontres entre les représentants de l'Union et le Gouvernement fédéral. Et nous estimons que c'est bien le rôle de la fédération de porter ce message de ses membres au niveau des différents pouvoirs. Le débat est donc posé à notre avis là où il doit l'être, c'est-à-dire au niveau fédéral et pas à l'échelon communal. Et par le bon interlocuteur, c'est-à-dire soit l'Union des Villes,

soit la fédération. Enfin, en conclusion, nous estimons que cette motion est redondante par rapport à ce qui est réalisé par la fédération et l'Union des Villes et que le Conseil communal n'est pas le lieu de résonance adapté. Voilà la position actuelle au niveau du Collège, donc même si sur le fond, nous sommes d'accord avec ces revendications puisqu'elles sont déjà portées depuis longue date et que nous avons des représentants à la fois à l'Union et à la fédération des CPAS, nous ne voyons pas la plus-value que ce genre de motion peut apporter et je vous donnerai à titre d'exemples d'autres motions qui pourraient être intéressantes ne fut-ce que dans la gestion des ressources humaines, par exemple demander que l'on augmente les points APE de manière beaucoup plus substantielle, que la répartition d'euros par points soit augmentée ou que les maribels soient plus nombreux, ce sont aussi des revendications que nous portons à d'autres niveaux de pouvoir et je ne vois pas l'intérêt d'avoir

systématiquement des motions pour répéter ce qui est déjà répété à d'autres niveaux. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Y a-t-il des demandes de prises de paroles suite à ce que M. BARVAIS vient d'indiquer pour le Collège ? Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je suis ravie d'apprendre que sur le fond, nous avons évidemment raison, nous n'en doutons pas puisque c'est une position qui est largement partagée et donc je savais bien que malheureusement, le débat glisserait sur la forme. De dire que parce que quelqu'un qui est la fédération des CPAS et donc pas l'Union des Villes et Communes wallonnes, puisque nous sommes bien pas au Conseil de CPAS mais au Conseil communal et donc c'est bien une motion communale portée par une commune, dire que parce qu'il y a un interlocuteur qui porte déjà, nous ne devons pas porter, pour moi ce n'est pas un argument entendable. Deuxièmement, si nous n'avions pas fait cette motion, vous auriez pu la présenter, demander à Samuel Quévy de la passer au Conseil de CPAS et donc nous avons bien décidé de la passer au Conseil communal parce qu'on touche aux finances communales, parce que même si évidemment, le CPAS dans son autonomie a son propre budget, on sait qu'il est alimenté par la commune et donc c'est pour ça que nous avons pensé qu'il était intéressant de le faire au Conseil communal. Mons est l'une des plus grandes villes de la région wallonne, je pense que ce serait un signal clair que la Ville s'engage et je pense que nous l'avons fait pour la Poste ou alors on ne fait jamais de motion ou alors on n'interpelle jamais les autres niveaux de pouvoir. Mais se dire que sur la forme, on préfère ne pas dire pour moi, il n'y a pas d'argument recevable et donc j'en appelle en tout cas à la conscience de chacun au moment du vote, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je voudrais simplement vous dire Mme DE JAER que nous avons adapté le règlement de ce Conseil communal de cette nouvelle législature pour

précisément éviter ce phénomène de multiplication des motions qui sont présentées et qui viennent quelque part perturber le débat communal lié à la vie de notre Ville. On peut multiplier les projets de motion à l'envi, tout à un lien direct ou indirect avec la commune à un moment donné, toute décision de niveau de pouvoir supérieur peut être rattaché à une réalité communale puisque nous sommes la base de la démocratie de notre pays mais à un moment donné, le but de ce Conseil n'est pas non plus de multiplier les débats, d'importer les difficultés qui doivent se débattre normalement à la Chambre ou au Parlement wallon ici et donc c'est dans ce sens que M. BARVAIS vous a répondu au nom du Collège, nous n'avons pas vocation à importer les débats des autres niveaux de pouvoir même si effectivement on peut toujours identifier un lien quelconque avec la réalité communale, surtout qu'ici en plus, on n'est même pas en lien avec une réalité communale mais indirecte puisque liée au CPAS. Donc, c'est le sens de la réponse qui vous est apportée par le Collège. Allez-y.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je me rappelle assez précisément du 2^e ou 3^e slide de la présentation du budget du mois passé où il y avait 4 éléments sur lesquels nous ne pouvons pas agir ou en tout cas la Ville ne voyait pas comment agir et qui influençaient négativement sur les finances communales et dedans il y avait l'augmentation de la dotation du CPAS, de la Police et deux autres choses. Donc, je ne suis pas ici en train de faire une motion sur un petit truc anodin comme vous dites mais bien sur quelque chose qui a été mis en avant par la majorité le mois passé et qui va avoir une influence néfaste sur nos finances communales, c'est tout ! Et je ne pense pas non plus qu'on fait des motions, on a déposé deux motions, une motion qui a été votée à l'unanimité sur le gaspillage alimentaires et pour laquelle le Collège était assez ravi finalement qu'on la dépose et celle-ci donc on ne va pas quand même nous traiter de « motionnaires », merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, Mme DE JAER, je propose qu'on évite de prolonger les débats même si chacun comprendra bien le sens de la motion et son utilité et sa portée politique, je propose que l'on passe au vote.

M. Yves ANDRE, Conseiller : On s'abstiendra sur le fon, on rejoint le groupe Ecolo mais on s'abstiendra par rapport à la forme.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 NON : M. DI RUPO, Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. BARVAIS, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE, M. DUPONT, M. DEPLUS, M. MILLER, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE,

M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, M. MARTIN

5 OUI : M. DUBOIS, Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES,

2 ABSTENTIONS : M. HAMBYE, M. ANDRE,

REJETE - 45^{ème} annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous en venons maintenant aux questions et interpellations et je redonne la parole à Mme DE JAER, très dynamique aujourd'hui.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Franchement, je n'ai pas beaucoup parlé... La question fait suite au Conseil de décembre ou janvier dans lequel on avait approuvé le règlement d'ordre intérieur et donc on avait apporté quelques amendements en séance mais il avait été convenu entre tous les groupes à ce Conseil communal là qu'on revoterait un ROI au mois de mars 2013 et que ce ROI serait concerté en amont par toutes les formations politiques pour justement avoir un ROI qui convienne à tous. Vu qu'au mois de mars il y avait le budget, je n'ai pas posé la question de ce règlement d'ordre inférieur, voyant le Conseil d'avril arriver j'ai envoyé un mail qui à mon avis a dû tomber dans les oubliettes parce que c'était sans doute pendant la période des congés de Pâques et donc ma question est la suivante : est-ce qu'on va bien revoter un nouveau règlement d'ordre intérieur puisqu'on avait donné notre vote en fonction de ça, est-ce qu'il sera bien concerté par l'ensemble des formations politiques et si on peut avoir un petit calendrier, ce serait encore mieux.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci Mme DE JAER. Comme vous êtes une chef de groupe particulièrement attentive, effectivement, le Collège s'était engagé et comme le Collège respecte toujours ses engagements, nous viendrons avec une proposition de modification lors du prochain Conseil communal du mois de mai. Mme DE JAER nous soumettrons le texte à concertation, il y a une réunion des chefs de groupe. Juste pour votre information, les modifications porteront sur les règles relatives aux règlements des comptes, à la présidence des réunions du Conseil, au contenu du PV, aux modalités de publicité des PV sur le site internet, à la sanction en cas de perte des mandats dérivés de Conseiller communal par rapport à un mandat de Conseiller communal exclu de son groupe, aux modifications relatives aux droits des Conseillers en matière de questions, aux modifications du droit des membres du Conseil envers les ASBL au sein desquelles la commune détient une place prépondérante et aux modifications à apporter au règlement relatif aux droits d'intervention du citoyen. Ce sont donc notamment les questions qui seront traitées suite à la modification du Code Wallon et qui seront soumises à concertation avant adoption sauf si la concertation

de trop longtemps par le prochain Conseil communal du mois de mai. Est-ce que ça peut vous aller ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : La concertation ce sera pendant le Conseil communal ou alors on fera une réunion préalable ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais non, on va la faire avant.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Oui, très bien. Donc, si on pouvait recevoir les dates proposées pour cette réunion de concertation assez rapidement, vu que le Conseil est dans quatre semaines, ce serait vraiment génial.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On s'y engage. Nous en venons maintenant, toujours dans votre groupe, à l'interpellation de Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : La Ville de Mons a récemment lancé un marché public pour l'achat de plus de 4.000 litres d'herbicides, à base de glyphosate, un herbicide systémique non sélectif mieux connu sous le nom de Round Up et commercialisé par la compagnie Monsanto qu'on aime beaucoup. L'utilisation de ce produit, si elle est autorisée, en vertu de l'Arrêté Wallon du 27 janvier 1984, sur les espaces pavés ou recouverts de gravier et les allées de cimetières, cette utilisation n'est pas sans conséquence et nous a fortement interpellés pour plusieurs raisons. Même si les quantités concernées sont proportionnellement peu élevées par rapport aux pesticides utilisés en agriculture, les surfaces concernées en ville sont fortement sujettes au lessivage. Les conséquences environnementales ne sont pas anodines car les matières actives se retrouvent alors rapidement dans les eaux de surface, souterraines avec de lourdes conséquences sur la santé, sur la biodiversité et sur la qualité des nappes phréatiques. Ce mode de gestion de l'espace public pose en outre un vrai problème pour la sensibilisation du public et c'est d'ailleurs assez contradictoire avec les messages véhiculés dans le Mons-Mag du mois de mars. Celui-ci relayait d'une part l'enquête publique régionale sur les pesticides visant une utilisation compatible avec le développement durable et d'autre part, la communication par rapport au Plan Maya, un programme d'action et de sensibilisation sur le déclin des abeilles, qui pointait du doigt la raréfaction des plantes à fleurs et l'urbanisation comme des éléments expliquant leur disparition. Enfin, dans un contexte régional de durcissement à l'égard des pesticides avec le Programme Wallon de Réduction des Pesticides qui transpose au niveau wallon une Directive européenne et qui prévoit des restrictions dès 2014 et leur interdiction complète à l'horizon 2019, comment expliquez vous que la ville de Mons ne s'oriente pas d'ores et déjà vers d'autres techniques de désherbage, thermique par exemple ou bien mécanique ? Et pourquoi ne pas aller plus loin comme la ville d'Eupen et devenir une ville Zéro Pesticide ? De façon plus technique et plus

immédiate, pouvez-vous nous préciser la durée d'utilisation prévue des stocks réalisés ?
 Pouvez-vous également nous détailler les méthodes d'application prévues ainsi que les mesures de protection des travailleurs mises en place ? De façon plus générale, par rapport à la gestion des espaces publics, pouvez-vous nous préciser si la Ville de Mons envisage la mise en place de techniques de gestion différenciées des espaces verts relatifs à ce dont on parlait tout à l'heure, avec l'utilisation de plus d'espèces indigène, de plantes vivaces, la mise en place de prés fleuris au cœur même de la ville avec notamment adhésion au programme wallon de fauche tardive du bord des routes ? Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci. C'est Mme l'Echevine Mélanie OUALI qui répond à votre interpellation.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Mme la Conseillère, comme vous l'indiquiez, l'herbicide repris au marché de fournitures du budget ordinaire de 2013 est utilisé pour l'entretien du domaine public dans les limites fixées par la législation en vigueur en région wallonne. Nous traitons ainsi à l'aide des produits phytos essentiellement les cimetières, les voiries, trottoirs empierrés et/ou pavés. L'application de ces produits se fait évidemment par pulvérisation et l'ensemble du personnel concerné dispose des équipements de protection individuelle nécessaires tels que gants, masques et salopettes jetables. La quantité commandée par rapport à l'aspect technique que vous indiquiez, correspond à la moyenne des quantités utilisées annuellement. En effet, cette dernière varie en fonction du développement des plantes adventices et donc des conditions climatiques. L'utilisation systématique d'herbicides sur le domaine public retient l'attention des services techniques depuis quelques années déjà et diverses mesures ont été prises afin de diminuer les quantités utilisées et parmi ces mesures, on peut notamment citer une meilleure formation du personnel chargé de pulvériser, la formation des responsables des services plantations et de proximité à la gestion différenciée des espaces verts comme vous l'indiquiez, la mise en place du fauchage tardif depuis juin 2009 maintenant, l'acquisition de brosses de désherbage à monter sur les relevages hydrauliques avant des tracteurs et prochainement l'acquisition d'un désherbeur mécanique pour l'utilisation sur allées gravillonnées. La gestion différenciée de certains espaces publics dont notamment le parc Bonnaert à Ghlin mais également la réalisation de prairies fleuries depuis plusieurs années, cette année encore des prés fleuris seront réalisés aux alentours des boulevards et entrées de ville et au cimetière de Jemappes. Nous avons également réalisé un labyrinthe pré fleuri à la roseraie d'Havré en 2011, à ce sujet le semi du labyrinthe est interrompu pour cette année vu la présence trop importante d'adventices indésirables et notre attachement à ne pas pulvériser des espaces verts. Le service plantations va donc faucher

régulièrement pour les détruire et recensement en 2014. Donc, comme vous pouvez le constater, l'ensemble des mesures que vous préconisez sont d'ores et déjà mises en place par nos services.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme l'Echevine. Vous voulez réagir Mme MARNEFFE ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie pour votre attachement à ne pas pulvériser des espaces verts en plus que c'est interdit. Par contre, pour ce qui est de l'objectif par rapport à 2019, en 2019 on ne pourra plus utiliser des pesticides mais donc on est en 2013, donc dans quelques années il va falloir trouver d'autres pratiques, il faut dès maintenant mettre en place un système, des investissements par exemple il y a la Ville d'Eupen, pour atteindre zéro pesticide, elle a fait des investissements dans du matériel technique, elle a adapté ses espaces, elle a aussi changé la mentalité, se dire bon effectivement, s'il y a des mauvaises herbes il faut peut être se dire que ce ne sont peut-être pas des mauvaises herbes mais que ce sont des espèces qui font partie de l'espace public et donc d'essayer d'avoir une campagne de sensibilisation justement à la place que ces espèces doivent avoir au sein de nos espaces publics. On a une échevine qui est présidente du contrat de rivière Haine, je crois qu'elle sera sensible à l'impact que ces pesticides pourront avoir sur les eaux de surface et je pense que ça peut faire partie des objectifs également visés par ce contrat de rivière d'aller vers une vision pro active des choses, une réduction dès maintenant de l'utilisation des herbicides. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci. Je vous propose d'en venir à l'interpellation suivante qui est celle de M. Christophe DUBOIS qui est relative à la lutte contre les violences homophobes.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Merci. Un petit rappel pour les personnes qui n'étaient pas encore dans ce Conseil lors de la précédente mandature. J'avais déposé pour mon groupe une motion qui engageait et qui engage toujours normalement la Ville de Mons dans la lutte contre les violences homophobes, motion qui avait été votée à l'unanimité et donc l'ensemble des groupes avait estimé que c'était une motion justifiée. J'ai ensuite envoyé une question écrite à laquelle on m'a évidemment répondu concernant ce qui a été mis en place depuis le vote de cette motion en mai 2011 et on m'a essentiellement donné une réponse sur des actions qui étaient déjà préexistantes et donc j'aimerais savoir ce qu'il en est actuellement sur ce qui est mis en place par les différents services communaux puisque la motion engageait les différents services de la Ville dans cette lutte contre les violences dont d'ailleurs les acteurs de terrain nous disent qu'il y a une recrudescence ces derniers temps pas seulement en France

mais également en Belgique et on en a parlé récemment à Mons encore dans la presse. C'est donc une question qui reste d'actualité et qui reste très interpellante, particulièrement pour les différents services communaux puisque pour certains services on ne voit pas directement ce qu'ils pourraient y faire dans cet engagement, par contre en ce qui concerne l'enseignement et la police, on peut voir directement des actions qui peuvent être mises en place. Alors, je vois ici avec bonheur une brochure de la police de Mons qui lance une communication ciblée donc c'est très bien et on s'y attendait un peu puisqu'on avait discuté il y a quelques mois avec le Chef de Corps et après cette discussion une des pistes qui était envisagée était notamment de passer par le bureau d'aide aux victimes, je vois qu'on n'y est pas encore tout à fait mais on est dans le bon chemin donc on est heureux des résultats déjà reçus. Ma question, dans l'enseignement, est-ce que vous pouvez nous en dire plus, de manière générale sur les engagements qui ont été poursuivis par la Ville depuis lors, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. DUBOIS. Il sera répondu à votre interpellation en deux temps, d'abord à mon niveau pour ce qui concerne l'action de la police et ensuite par le Président du CPAS M. BARVAIS, responsable des affaires sociales au sein de la Ville qui complètera le propos. Je voudrais vous indiquer quelques éléments. Tout d'abord en préambule pour vous dire que vous faites allusion à un acte qui a été repris par un article de journal récemment, cet article est assez interpellant dans la mesure où le titre faisait référence à un acte de violence homophobe alors que l'article lui-même concluait sur un avis tranché dans le sens contraire puisqu'il s'agissait uniquement d'un différend au sein d'un même établissement qui avait dégénéré. Là, malheureusement, visiblement il y avait une adéquation entre le titre de journal et le contenu de l'article et bien entendu des faits avérés. Ceci étant dit, cela n'empêche que le sujet que vous évoquez est évidemment un sujet important, il a été pris à bras le corps par nos services de police, vous l'avez-vous-même indiqué et nous avons pris le soin de la distribuer ce soir à chacun des Conseillers une brochure a été éditée par la police, il n'y en a pas régulièrement donc je voudrais saluer l'acte qui a été posé par la zone de police de Mons-Quévy en la matière mais elle ne s'est pas arrêtée à l'édition d'une brochure puisque par ailleurs, toute une série d'autres initiatives ont été adoptées notamment la nomination au sein des effectifs de police de 6 policiers de référence, plus particulièrement sensibilisés à cette problématique, la création de cartes de visites disponibles dans les commissariats, d'affiches, de stickers et de livrets notamment relatifs au suicide chez les jeunes de la communauté LGBT qui sont présentes dans les différents commissariats, la publication d'un article dans le police-mag du 4^e trimestre 2012 et toute une série d'autres actions qui sont par ailleurs en cours notamment une rencontre qui est

programmée entre les policiers de référence et les tenanciers d'établissements accueillants de manière privilégiée des membres de la communauté, la formation de policiers de référence par rapport à la question de la diversité d'orientation sexuelle, la diffusion d'informations sur le site internet et sur la page facebook de la police de Mons-Quévy et enfin, de manière programmée, d'ores et déjà la participation à une journée d'études sur l'homophobie en septembre 2013. Vous le voyez, la police ne reste pas inactive en la matière, j'ai par ailleurs demandé également au Chef de Corps d'intensifier les patrouilles aux sorties d'un établissement bien connu de la rue des Clercs pour éviter les difficultés à la fermeture de celui-ci, ce qui a été bien entendu accueilli positivement au sein de nos forces de police. Voilà pour quelques aspects liés à la police, ma collègue Catherine HOUDART pourrait également ajouter un mot sur les écoles mais par souci de simplifier la réponse, je voudrais simplement vous relayer son propos en vous disant que pour ce qui concerne l'aspect scolaire, la Ville et le pouvoir organisateur pour des écoles communales primaires et maternelles qui nous semble peut-être que ces questions doivent être plutôt du ressort de l'école secondaire et que dès lors, sauf suggestion pertinente de votre part, indépendamment de cette réunion de Conseil, nous pensons qu'il serait plus adéquat d'évoquer ces questions dans le niveau secondaire. M. le Président, la parole est à vous.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci M. le Bourgmestre. Je répondrai sur deux aspects, d'une part la sensibilisation et d'autre part, les actions que nous pouvons mener. D'abord vous rappeler que la lutte contre l'homophobie est une des priorités comme pour la lutte contre les violences intrafamiliales et que dans ce cadre là, la collaboration entre le CPAS et la police de Mons est vraiment très active à ce niveau. Ce que nous faisons, c'est que nous sommes en train de réaliser la mise en place d'un réseau de partenaires parce qu'il y a différentes associations qui sont actives à ce niveau là et nous essayons de faire en sorte que tous ces réseaux évidemment travaillent ensemble. Vous rappeler surtout que pour les victimes, elles peuvent s'adresser à la police mais qu'il y a aussi le service égalité des chances qui existe au niveau du CPAS de Mons et que l'on peut se rendre au pôle d'accueil social à la rue de Bouzanton et à partir de là, on pourra avoir contact avec des personnes compétentes et être orienté vers le réseau. Au niveau de la sensibilisation, nous prévoyons effectivement une journée d'études en septembre sur la question, à destination surtout des étudiants et des professionnels et nous travaillons également avec une association Arte qui souhaite proposer une pièce de théâtre autour de ce thème. Vous rappeler aussi que je crois que c'était suite à une de vos demandes, que le 17 mai, journée de l'homophobie, le drapeau sera hissé au niveau de l'Hôtel de Ville mais je crois que c'est plutôt sur ce qu'il faut insister c'est que les

personnes qui n'osent pas s'adresser au niveau de la police directement, que le service égalité des chances est disponible et peut prendre en charge et surtout orienter vers le réseau qui est en train de se constituer. Voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, M. DUBOIS, vous avez le dernier mot.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Merci. Je félicite la police pour avoir pris ce problème à bras le corps puisqu'on voit que le plan d'action est ambitieux et c'est ce qu'il fallait comme quoi parfois les motions ont des effets positifs. Concernant la police, je voudrais ajouter quelque chose, je ne peux que saluer l'initiative, il est prévu de faire des passages préventifs devant les établissements plus souvent fréquentés, il ne faudra pas oublier non plus ce qui existe dans toutes les communes qui sont des lieux de rencontres qui sont aussi des lieux les plus propices aux agressions. Par rapport aux écoles, c'est vrai que directement ce qu'on appelle les cours d'éducation de la vie affective et sexuelle en général peuvent aborder ces questions là mais comme on sait aussi que c'est un sujet qui peut être sensible chez les parents, il y a des formations qui ont été mises en place et créées notamment au Québec par un spécialiste qui s'appelle Kévin Lavoie que certains connaissent peut-être puisqu'il intervient souvent dans les communes ce sont des formations à destination du personnel enseignant, des directions et du personnel des administrations de services publics et qui est une formation à la diversité familiale, aux stratégies pour en finir avec l'homophobie et donc qui est une formation qui permet de sensibiliser les professionnels à cette diversité qui est déjà actuelle et qui va encore aller en s'accroissant pour que eux-mêmes puissent ne pas avoir des comportements discriminants à l'égard de ces familles ou bien également pouvoir encadrer au mieux des enfants qui sont en pleine construction de leur identité et donc ce n'est pas directement une intervention auprès des enfants mais une intervention auprès des membres du personnel. Donc, une première chose, une formation qui concerne l'enseignement mais qui concerne également les services communaux et on pense évidemment aux services principalement du CPAS qui sont des services d'aide en particulier pour qu'on puisse avoir une sensibilisation à priori de ces personnes. Concernant la formation des policiers de référence, je vais insister pour dire que c'est vraiment quelque chose qui est primordial puisque si on imagine une personne qui se fait agresser, ce n'est pas forcément facile de déposer une plainte en particulier quand ce sont des personnes qui sont agressées pour une question discriminatoire et si on peut imaginer que des personnes qui assument tout à fait leur orientation et leur vie actuellement ont peut-être plus de facilité de déposer une plainte et à assumer leur positionnement, il n'en va pas de même pour des personnes, on peut penser aux générations et personnes plus âgées qui toute leur vie ont dû vivre cachées et puis qui

subissent une agression et alors, là, la formation du personnel de police est vraiment primordiale. Par rapport aux écoles, excusez-moi de revenir en arrière mais j'avais loupé un point de ma feuille, je dis que l'objectif avant tout est le travail avec les enseignants avant de travailler avec les enfants, malgré tout pour les enfants plus âgés, dans le fin du primaire, il y a des groupements professionnels et des bénévoles qui ont été créés et notamment le GRISS qui est au niveau de l'intervention scolaire et ce sont des bénévoles qui viennent témoigner et qui viennent rencontrer des jeunes sur base de récits de vie pour démystifier cette question de l'orientation sexuelle et venir déconstruire des tabous et des images préconstruites. Ce sont donc des initiatives qui existent en Belgique, qui sont fort utilisées, on en a beaucoup recours dans la région de Liège et de Namur, ce serait intéressant d'y réfléchir pour Mons.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, de toute façon, comme je vous l'ai indiqué, nous sommes tout à fait ouverts aux discussions, Mme HOUDART en particulier sur les questions relatives aux formations dans les écoles et je vous propose d'en discuter en marge de ce Conseil pour voir ce qu'il y a moyen de mettre en œuvre très concrètement. Si vous êtes d'accord, je vous propose de passer à l'interpellation suivante qui est une interpellation de M. le Conseiller HAMBYE et relative au trafic dans la rue Vincent Van Gogh à Cuesmes.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames, Messieurs, récemment nous avons été interpellés par des riverains de la rue Vincent Van Gogh à Cuesmes. Les habitants que nous avons rencontré se plaignent à la fois de l'intensité du trafic dans cette rue étroite, étroitesse et absence de trottoirs dans une grande partie de ladite rue. Ne pourrait-on pas envisager de mettre la rue Vincent Van Gogh à sens unique et y imposer une zone 30 ? Merci de votre réponse. Par ailleurs, ne dispose-t-on pas d'un plan de mobilité pour l'ensemble de Cuesmes, voilà merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je craignais que vous n'évoquiez pas le deuxième aspect de votre interpellation... M. HAMBYE, simplement pour vous dire qu'effectivement, il y a des difficultés dans cette rue, nous les connaissons bien, nous avons d'ores et déjà sans attendre interpellé la police et les pompiers par rapport à cette question et donc à priori rien ne semble s'opposer à la mise à sens unique de la rue. Je propose qu'il y ait quand même une concertation globale qui soit effectuée en ce y compris avec l'établissement de cette rue bien connu, le Van Gogh en l'occurrence et pour ce qui concerne le plan de mobilité, je propose à notre Echevin de la Mobilité, M. LAFOSSE de vous apporter un élément de réponse.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Je tiens à préciser, concernant le plan de mobilité à Cuesmes, comme vous le savez, il n'y en a pas mais je tiens aussi encore à rappeler puisque vous le savez, lors de précédentes interpellations, je vous ai déjà répondu

concernant le plan de mobilité communal donc il se fait à l'échelle d'une entité, à savoir l'entité montoise et le dernier plan date de 2001, il doit être actualisé fin 2013 début 2014. Mais avant, je tiens à préciser et à rappeler que la Ville est donc tributaire du SPW et de la décision du Ministre en la matière, à savoir le Ministre Henry. Je tiens aussi à préciser que 75% des études concernant les plans de mobilité sont pris en charge par le SPW sous l'impulsion de la décision du Ministre. La demande officielle de la Ville de Mons a été adressée au Ministre en avril 2012, après accord de principe au Collège qui est passé le 29 mars 2012. Les plans de mobilité sont donc subsidiés, comme je l'ai dit, par la Région wallonne mais on peut quand même mentionner sur Hyon, une initiative entre 2004 et 2006 qui a consisté en la mise en œuvre d'un plan de circulation piloté par la police cette fois et donc non subsidié pour régler les nombreux problèmes qui se passent au niveau de la circulation dans les zones de résidences à Hyon. En ce qui concerne le plan de mobilité, il faudra donc par la suite désigner un bureau d'études et on attend aussi la réponse du Ministre Henry. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, M. HAMBYE. Vous souhaitez ajouter un mot ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : En visitant et en voyant les riverains, on a tout de suite pensé à un plan, pas de mobilité mais un sens unique pour la rue, je vois qu'apparemment vous y répondez, on en est ravis pour les riverains et on vous remercie. Par contre, sauf erreur de ma part, on ne m'a pas répondu en matière de zone 30. J'avais proposé une zone 30, c'était dans ma question écrite. Et peut-être que vous avez oublié mais j'avais proposé une zone 30. Je ne peux pas vous interroger sur vos opinions ni vos avis ni vos intentions puisque ça ne marche pas mais par rapport à la zone 30, quand on me dit que le Collège ne me répond pas quand cela ne l'intéresse pas, je dis quelquefois, c'est curieux on ne me répond pas mais la zone 30, je voudrais bien avoir une réponse, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais M. HAMBYE, on voulait tout simplement tester votre attention, je vois qu'elle est intacte malgré plus de deux heures de débat, c'est formidable ! Effectivement, c'est quelque chose que nous pouvons envisager même si j'aurais envie de dire que dans la rue il est difficile d'aller beaucoup plus vite mais néanmoins, effectivement, nous pouvons envisager la mise en zone 30, on demandera à la police d'étudier la faisabilité et d'intervenir dans ce sens. Alors, je propose d'arriver à l'interpellation suivante, toujours une interpellation venant de vous M. HAMBYE et qui porte cette fois sur l'absence de trottoir sur une partie de la rue Vilaine à Mons.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Encore, nous avons été interpellé par certains riverains qui vraiment s'interrogés sur la situation actuelle. En effet, une grande partie de la rue n'a pas de trottoir, pas de filet d'eau, pas d'égout en tout cas pas de caniveau, cela dépend parce qu'il y a une première partie et une seconde donc il faut être nuancé dans ce que j'avance évidemment, tout dépend de la partie enfin, bref. On est dans une situation qui n'est pas optimale, vous le savez tous, quels sont les projets du Collège bien qu'on sait que vous fourmillez de projets et par ailleurs, et ça c'est mon interrogation aussi, il y a un projet et on s'en réjouit, de construction d'une nouvelle maison de repos et j'avoue qu'autant on s'en réjouit autant l'accessibilité à la rue Vilaine déjà maintenant relève quand même, avouez-le et surtout aux heures de pointe, d'assez périlleux et en tout cas d'assez particulier. Alors, quelles sont les mesures, les améliorations que vous comptez prendre en faveur des riverains dans ladite rue, tant au niveau voirie, parce que, à ce que je sache, elle n'est que dans un sens ou disons qu'il n'y a pour rentrer et sortir il faut passer par le même endroit, et si on annonce une nouvelle maison de repos et de soins et on s'en réjouit encore, on a près de 120 à 140 lits, M. BARVAIS peut le confirmer, ce qui fait quand même pas mal de visiteurs, le personnel soignant et autres et donc on se retrouve avec un charroi très important et donc quelles sont les mesures que vous allez compter prendre en matière de circulation des piétons, des vélos, des voitures et engins motorisés ? Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE, c'est Mme OUALI qui répond à votre interpellation.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Comme vous l'indiquez, effectivement, la rue Vilaine est une rue assez étroite qui dans sa situation actuelle ne permet pas l'aménagement de trottoirs sur la totalité de son tracé. Néanmoins, un plan d'alignement visant à élargir le domaine public de cette voirie qui est en fait un chemin vicinal a été approuvé en novembre 68. Conscients que la construction de la nouvelle maison de repos va modifier effectivement la mobilité piétonne et automobile, le service voirie a estimé la réfection complète de cette voirie afin de permettre ainsi la concrétisation du plan d'alignement existant. Le montant des travaux donc voirie, égouttage, éclairage public est estimé à 1.992.870 euros. Donc, comme on vous l'a indiqué lors du budget notamment le Collège m'a chargé à un moment donné de faire le relevé et le cadastre des rues à difficultés sur le Grand Mons donc, comme ce sont des décisions collégiales, le Collège examinera la possibilité d'inclure ce chantier dans le prochain plan triennal, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà Merci Mme l'Echevine, M. HAMBYE vous souhaitez ajouter un mot ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je relève simplement que quand j'essaye d'avoir des réponses, on ne me répond pas toujours alors on dit que c'est un procès d'intentions mais j'ai demandé quelles sont les anticipations par rapport à la maison de repos parce que, en termes de mobilité, quand vous arrivez à l'avenue Reine Astrid, pour tourner dans la rue Vilaine, quand vous avez deux rangées de voitures, j'ai du mal à suivre, vous voyez c'est ça qui m'inquiète et je n'ai pas perçu une réponse du Collège satisfaisante. Vous voyez l'entrée ou la sortie dans la rue Vilaine, me semble préoccupante. Je n'ai pas eu de réponse mais peut-être que c'est moi qui ai mal entendu à ce sujet, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : La maison de repos n'est encore que virtuelle puisque nous en sommes au dossier de subsidiation auprès de la Région wallonne. Je sais que vous voyez très loin et très vite, nous aussi, nous essayons mais nous faisons les choses par étape et donc le moment venu, si ce projet se concrétise il est évident qu'il aura un impact sur son environnement et que le Collège en tirera les conséquences, néanmoins il y a déjà dans cette rue un peu plus loin un immeuble à appartements qui ne pose pas de souci de par son aménagement interne sur le terrain privé qui permet une circulation des véhicules, lesquels ressortent directement sur la voirie, voilà, ce sera étudié le moment venu, pour le reste Mme l'Echevine vous a indiqué clairement, nous voulons d'abord avoir un cadastre global des difficultés dans le Grand Mons, il y a 500 km de voiries, beaucoup de difficultés, des moyens restreints, il y a des endroits qui sont sur le plan du cadre de vie nettement plus complexes que la rue Vilaine qui est quand même un endroit particulièrement charmant dans le Grand Mons et donc nous jugerons en fonction des contraintes et des opportunités le moment venu. Je vous propose d'en venir à l'interpellation suivante, toujours venant de vous M. HAMBYE, n'hésitez jamais à interpellier ou à questionner le Collège par écrit à tout moment, nous sommes à votre disposition, ceci étant dit, vous souhaitez interpellier le Collège sur la diminution des taux d'intérêts à 10 ans, voilà un beau sujet, vous avez la parole.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Depuis une quinzaine de jours, les taux des obligations d'Etat françaises, belges et américaines ont connu une semaine euphorique puisqu'elles ont baissé environ de 27 points de base sur 5 séances. Ce mouvement de baisse des taux d'intérêts des obligations d'Etat s'explique en grande partie par l'effet KURODA. Qu'est-ce KURODA ? C'est le nouveau Gouverneur de la banque du Japon qui a en effet annoncé sa volonté de confirmer sa politique de planches à billets et c'est génial. Donc, le Gouverneur a annoncé sa volonté d'injecter l'équivalent de mille quatre-cents milliards de dollars. N'est-ce pas magnifique ? Et ce, en deux ans, ça fait 700 milliards de dollars par an. Et tout ça, la banque du Japon va donc imprimer de la monnaie deux fois plus vite que l'a faite la réserve

fédérale américaine. Donc, tant aux Etats-Unis qu'au Japon, on imprime de la monnaie ce qui fait évidemment une défiance dans le dollar ou le yen et de plus en plus de personnes, d'entreprises, d'institutions bancaires ou autres, achètent des obligations d'Etat. La demande étant plus forte, les taux d'intérêts baissent. Et nous avons vu les obligations d'Etat belges passer du 2,20 à 1,75. Alors, nous avons déjà connu notre ancien collègue, M. Bernard BEUGNIES qui avait lancé les bons de trésorerie pour bénéficier des taux d'intérêts encore plus bas et puisque maintenant nous sommes en matière financière, la charge des taux d'intérêts que la Ville avait connue à l'époque, c'était du 7 à 8%. On a dit que c'était la faute de l'ancienne majorité, mais non, quand vous empruntez 100.000 euros à du 10 ou 14%, la charge d'intérêts n'est pas du tout la même qu'à 7, à 4 et maintenant nous sommes à 1,75. Pourriez-vous nous dire quel est le pourcentage des emprunts que vous comptez souscrire à 10 ans dans le cadre de la gestion très active de la dette de notre Ville et ce, pour arriver à un équilibre en 2015 ? Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE, nous admirons votre effort de pédagogie mais votre interpellation faisait 6 lignes. Je fais référence à notre règlement qui, je vous le rappelle, si vous êtes inspiré au moment de l'écrire vous pouvez faire plus long mais quand vous lisez au Conseil, vous devez normalement vous en tenir à votre texte. Enfin, néanmoins, comme vous étiez fort intéressant, nous vous avons laissé le loisir de nous expliquer ces éléments, c'est notre Echevin des Finances qui répond à votre interpellation, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : M. HAMBYE, tout d'abord, je voudrais savoir quand même si vous voulez ma réponse puisqu'apparemment nous ne disons pas toujours la vérité, donc si ma réponse ne vous intéresse pas, je ne la donne pas mais bon... Si vous voulez ma réponse et que vous croyez encore un petit peu en notre parole, ce qui est déjà rassurant... En préambule par rapport à l'article que vous avez communiqué au Collège, vous l'avez souligné dans votre question, cela concerne bien sûr les taux d'emprunts pour un Etat et non pas des collectivités locales, premier élément. Deuxième élément, ça s'inscrit dans la baisse générale des taux qui ne sont pas uniquement des taux à 10 ans mais quelque soit la durée de manière générale, les taux sont en diminution. Alors, dans les remarques que vous avez émises, un point que la Ville suit attentivement c'est de consolider un maximum ses emprunts, c'est-à-dire avoir des emprunts à taux fixes pour la plus grande part de par deux raisons, premier élément, les taux sont extrêmement bas à l'heure actuelle et donc il y a très peu de chance que nous puissions avoir des taux encore plus bas dans les années à venir, deuxième aspect, c'est une gestion de prudence. Avoir le moins de taux variables possible,

c'est quand même se protéger un maximum pour l'avenir. Le pourcentage d'emprunts et je viendrai avec des chiffres au terme de mon intervention, le pourcentage d'emprunts à 10 ans est bien sûr dû non pas à des choix uniquement mais à une réglementation, cette réglementation a un principe de base, c'est que votre durée d'emprunt doit correspondre également à la durée du bien. Pour vous donner un exemple concret, si on est en matière d'honoraires, vous pouvez l'étaler sur 5 ans, maintenant beaucoup de chantiers sont plutôt en 20 voire 30 ans. La durée de 10 ans n'est pas nécessairement la plus utilisée compte tenu des éléments que je viens de vous indiquer. En ce qui concerne les taux d'intérêts, le taux à 3 ans est à 0,5, le taux à 5 ans à 0,8, le taux à 10 ans à 1,5 et le taux à 20 ans est à 2.1. Alors, en ce qui concerne plus particulièrement votre question, c'est-à-dire la part d'emprunts à 10 ans dans le budget Ville, cette part représente 6%, c'est-à-dire que l'ensemble de nos emprunts représentent 57 millions 300 euros et la part d'emprunts à 10 ans est de 3.497.000 euros.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, M. HAMBYE, vous souhaitez ajouter un mot ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Il paraît que je suis trop long, c'est très bien, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien. Nous en venons maintenant à l'interpellation de M. le Conseiller John BEUGNIES qui porte sur la situation de l'asbl Le Coron - village du Monde, vous avez la parole M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci. M. le Bourgmestre, M. l'Echevin des Associations, Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers, certains d'entre-vous ont probablement déjà entendu parler du « Village du Monde » situé rue du Cerisier à Cuesmes. C'est au printemps 1985, donc bientôt 30 ans, que l'asbl Le Coron a démarré son école de devoirs gratuite qui, je vous le rappelle, est listée sur le site internet de la Ville de Mons. Plus tard, l'asbl ouvrira ses premiers ateliers créatifs. A l'époque, les locaux d'une ancienne école laissée à l'abandon ont été retapés et un immense terrain vague a été transformé en terrain d'aventures pour les enfants de quartiers populaires et d'origines diverses, c'est le fameux Village du Monde. Ce qu'il y a d'unique dans cette ONG, c'est qu'elle est active aussi bien dans les quartiers que dans l'éducation Nord-Sud. Ainsi, une centaine d'enfants profitent gratuitement de l'école de devoirs et des ateliers créatifs mais, de plus, le travail se fait également avec les écoles. Chaque année, 75 classes, soit pas moins de 2.000 élèves font des activités d'éveil éducatif autour des relations Nord-Sud en général. Aujourd'hui, comme le soulignent différents articles dans la presse régionale, un décret de réforme du Ministre de la Coopération au Développement menace de supprimer les subsides de cette ONG. C'est un véritable drame pour les animateurs et pour la centaine d'enfants qui fréquentent le centre annuellement. Jusqu'à maintenant, l'ONG fonctionnait grâce aux subventions de la DGD qui

couvrait une grosse partie du budget de fonctionnement. La suppression de cette subvention pourrait déclencher un véritable effet boule de neige avec la perte de travailleurs statutaires et donc une sérieuse diminution de la subvention du Forem pour l'aide à la promotion de l'emploi. Enfin, la subvention du ministère de l'action sociale et de la santé de la Région wallonne risque également de passer à la trappe. Face à cette situation inacceptable, une pétition circule et les enfants se sont eux-mêmes mobilisés en sortant un mini journal sur les 36 bonnes raisons de sauver le Village du Monde. Chers collègues, c'est un véritable appel à l'aide qui est fait à la Ville de Mons. Allons-nous priver ces enfants de la possibilité de s'épanouir et de prendre conscience du monde qui les entoure ? Nous ne pouvons pas l'imaginer une seconde et d'ailleurs nous nous réjouissons d'ores et déjà de la réaction de l'Echevin des Associations sur une page internet de la D.H., je cite : nous avons effectivement été sollicités par l'ONG du Village du Monde, je vais prochainement les rencontrer, nous allons faire quelque chose pour les soutenir car ils font du bon boulot, c'est une association qui se bouge et qui apporte beaucoup notamment aux enfants du quartier, fin de citation. Je terminerai cette interpellation par les propos tenus par Brandon, 11 ans, lors d'un reportage réalisé par notre télé régionale pendant le stage gratuit de Pâques qui vient juste de se terminer et qui a réuni une quarantaine d'enfants. A la question du journaliste « pourquoi faut-il sauver le Coron ? », Brandon répond : parce qu'il ne reste plus que ça de bien dans le coin. Des mots qui expriment avant tout le sentiment d'abandon que certains enfants et adultes de Cuesmes et environs peuvent ressentir et expérimenter au jour le jour. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. BEUGNIES, c'est l'Echevin Achile SAKAS qui répond pour le Collège.

M. Achile SAKAS, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. M. BEUGNIES, je vous remercie beaucoup. J'ai effectivement reçu la semaine dernière Mme Hanin de l'asbl Le Coron Village du Monde et cette rencontre n'a pu que confirmer ce que vous venez de souligner, le travail remarquable, social, éducatif et humanitaire réalisé par cette association. J'en profite pour rappeler les différentes missions assumées par l'asbl : soutien scolaire aux enfants des quartiers de Cuesmes et environs, via l'école des devoirs la semaine de 15 à 18 h ; éducation citoyenne et ateliers créatifs les mercredis après-midi ; éducation mondiale auprès des élèves du primaire de la communauté française via les modules d'activités. L'association reçoit à l'heure actuelle, 120.000 euros du Fédéral, 23.000 et 16.000 euros via la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, 500 euros de la Ville de Mons via les crédits du service Education de ma collègue Catherine HOUDART et sans compter la publicité, comme vous l'avez souligné, il y a plus de 2.500 élèves qui vont tous les ans et qui paient 3 euros. La Ville

a également pu collaborer avec le Village du Monde depuis des années en octroyant le bail emphytéotique de l'ancienne école de la rue du Cerisier. Vous conviendrez toutefois que le principal objet pour lequel vous voulez vous battre dans ce dossier est de maintenir entièrement ou du moins en grande partie les dotations du Fédéral et de la Région wallonne. Nous devons donc frapper à la porte et j'en ai déjà parlé à notre Premier Ministre, à ce titre j'ai convenu avec Mme Hanin que l'on devait intervenir auprès du Ministre de Tutelle, au Fédéral, M. Jean-Pascal Labille et à la Région wallonne, Mme Eliane Tillieux. Même si nous vivons une période économique difficile, je ne veux pas croire que les subventions accordées depuis tant d'années au Village du Monde soient réduites de tout à rien. L'échéance se situe en décembre 2013 et nous espérons via nos démarches pouvoir rassurer d'ici là l'asbl. Encore merci et nous allons faire tout notre possible pour les aider.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin. M. BEUGNIES vous souhaitez prendre la parole ?

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, merci beaucoup. En fait, pour qu'on comprenne bien, avec le nouveau décret, ce qui risque de se passer, c'est que les subventions de cette ONG soient retirées parce qu'elle n'est pas assez grande, c'est la nouvelle règle. Mais, dans chaque règle, il y a des exceptions, alors je pense que la Ville de Mons devrait, à mon avis, faire vraiment pression comme vous l'avez mentionné pour que cette ONG soit une exception et continue à recevoir ces subsides qui sont absolument nécessaires. Parce que, ce qui est important, c'est de pouvoir garantir que l'ONG continuera à fonctionner comme elle fonctionne aujourd'hui et on sera vraiment très attentifs à ce que ça se passe comme ça, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Effectivement, M. BEUGNIES. Nous soulignons le travail réalisé par cette association et si nous pouvons lui venir en aide, nous le ferons bien volontiers. Bien, ceci clôture notre séance publique, je voudrais remercier le public, les services techniques de la Ville et saluer nos anciens collègues écolos qui sont venus nous soutenir.

La séance à huis clos s'ouvre avec 43 présents.

Sont absents : Mme MOUCHERON, M. BONJEAN

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

56° objet : Autorisation d'introduire auprès du Procureur du Roi une déclaration de personne lésée suite à l'inculpation d'un membre du personnel communal. Contentieux IDIVIS1

ADOPTE - 46^{ème} annexe

57° objet : SCI Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage.
Désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil d'administration. Approbation.
Gestion f. CHUPM

REMIS

58° objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à un Chef de bureau administratif. GRH/HH/APE/

ADOPTE - 47^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à un agent technique en chef. GRH/SH/17507

ADOPTE - 48^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

c) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à un Chef de bureau spécifique – Autorisation. GRH/HH/APE

ADOPTE - 49^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

d) Prorogation du congé parental octroyé dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à une employée d'administration. -GRH/SC

ADOPTE - 50^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

e) Octroi d'une interruption complète de carrière à une employée d'administration. GRH/HH/APE 17454

ADOPTE - 51^{ème} annexe

59° objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs(trices) primaires. 8^e/1^e 3980/3908/4005/3951/3937(2)/3993/4007/3992/4013/3950(2)/3975

ADOPTE - de la 52 à la 64^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

b) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'instituteurs(trices) primaire. 8^e/1^e 3817/3744

ADOPTE - 65 et 66^{ème} annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

c) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de morale laïque 2012-2013. 8^e/1^e 1044

ADOPTE - 67^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

d) Désignations de maîtres spéciaux de morale laïque à titre temporaire dans des emplois non vacants. 8^e/1^e 3159(2)/3735(3)/3938(4)/3759(6)/3988(4)/4006(3)/3945(2)/4014

ADOPTE - de la 68 à la 92^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

e) Désignation d'un maître spécial de morale laïque à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/1^e 3159

ADOPTE - 93^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

f) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux d'éducation physique. 8^e/1^e 3943/3955/3995

ADOPTE - 94, 95 et 96^{ème} annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

g) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale d'éducation physique. 8^e/1^e 3943

ADOPTE - 97^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

h) Désignation à titre temporaire d'une directrice d'école sans classe. 8^e/1^e 3283

ADOPTE - 98^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

i) Octroi d'une mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de type I à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 6569

ADOPTE - 99^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

j) Prorogation d'un congé pour prestations réduites pour raisons médicales sollicité par une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 8089

ADOPTE - 100^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

k) Octroi d'un congé pour prestations réduites pour raisons médicales sollicité par une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3123

ADOPTE - 101^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

l) Octroi d'un congé pour motifs impérieux d'ordre familial à une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive. 8^e/1^e 3005

ADOPTE - 102^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

m) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles 8^e/1^e
3567(2)/3916(5)/4009(3)/4003/3857(2)/3918(2)/3949(2)/3841/4010/3971(4)/4012/3620(2)/
3630/3948(2)/3879

ADOPTE - de la 103 à la 132^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

n) Écartement d'une institutrice maternelle dans le cadre de la mesure de la protection de la maternité. 8^e/1^e 3888

ADOPTE - 133^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

o) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices maternelles. 8^e/1^e
3701/3698/3620/3890/3741

ADOPTE - de la 134 à la 138^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

p) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive. 8^e/1^e 7326

ADOPTE - 139^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

60^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE. Désignation d'un professeur de flûte à titre temporaire. 8^e/2^e 7613

ADOPTE - 140^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

61^e objet : Fondation Mons 2015 – Désignation des représentants de la Ville pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion Associations

ADOPTE - 141^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

62° objet : Club de la presse du Hainaut. Désignation de deux administrateurs représentant la Ville de Mons au Conseil d'administration pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion Associations

ADOPTE - 142^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
63° objet : Mons-Métropole. Désignation des représentants de la Ville pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion Associations

ADOPTE - 143^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
64° objet : Désignation des représentants du Conseil communal à l'Assemblée générale de l'ASBL Port de Plaisance du Grand-Large de Mons. Tourisme 441

ADOPTE - 144^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
65° objet : ASBL « Musées et Société en Wallonie » - Désignation des représentants de la Ville pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion Associations

ADOPTE - 145^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
66° objet : ASBL « Médiathèque de la Communauté française » - Désignation des représentants de la Ville pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion Associations

ADOPTE - 146^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
67° objet : Wateringue Vieille Haine. Désignation du représentant de la Ville pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion Associations

ADOPTE - 147^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
68° objet : Wateringue Hyon-Spiennes. Désignation du représentant de la Ville pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion Associations

ADOPTE - 148^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
69° objet : A.S.B.L. « Comité de défense contre les affaissements de terrains dus aux pompages et aux captages d'eau » Désignation des représentants de la Ville au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion Associations

ADOPTE - 149^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
70° objet : Relais Social Désignation des représentants de la Ville de Mons pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion Associations

ADOPTE - 150^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
71° objet : ASBL « Centre Culturel Transfrontalier de Diffusion et de Création de Mons - Le Manège.Mons »- Désignation des représentants de la Ville pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion Associations

ADOPTE - 151^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
72° objet : Centre Interculturel Mons-Borinage - Désignation des représentants de la Ville de Mons pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion Associations

ADOPTE - 152^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
73° objet : ASBL « La Maison des Ateliers » - Désignation des représentants de la Ville pour la mandature 2013-2018 Secrétariat Gestion Associations

ADOPTE - 153^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
74° objet : ASBL « Mundaneum » - Désignation des représentants de la Ville pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion Associations

ADOPTE - 154^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
75° objet : SBL « Orchestre Royal de Chambre de Wallonie » - Désignation des représentants de la Ville pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion Associations

ADOPTE - 155^{ème} annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
76° objet : ASBL « Grand-Hornu-Musée des arts Contemporains de la Communauté française » - Désignation des représentants de la Ville pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion Associations

ADOPTE - 156^{ème} annexe

77° objet : Nomination des administrateurs de la RCA. Cellule foncière RCA

REMIS

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

77° objet bis Par urgence. Acquisition pour cause d'utilité publique de l'immeuble sis rue de l'Athénée, 11 – Approbation du principe. Cellule foncière. RF/MDB

ADOPTE - 157^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2013.

Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

La Secrétaire communale adjte ff,

Le Bourgmestre ff-Président,

C. BRULARD.

N. MARTIN.

=====